LE FRANCO
Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta
Vol. 25 n°40 Edmonton, le vendredi 4 octobre 1991 20 pages 60¢

➤Réaction de l'ACFA

Une perception polarisée de la dualité canadienne

... à lire en page 3

• C'est le statu quo

La communauté francophone hors Québec ne gagne et ne perd rien

APF - Les nouvelles propositions constitutionnelles déposées par le gouvernement fédéral ramènent les francophones de l'extérieur du Québec au même point qu'en 1987 lors de la signature de l'entente du lac Meech. Plus justement, c'est le maintien du statu quo.

Dans son document intitulé «Bâtir ensemble le Canada» le gouvernement fédéral se contente de préserver les acquis des minorités de langue officielle, tout en s'assurant qu'un Sénat élu ne mettrait pas en péril les acquis dans les domaines de la langue et de la culture.

Le conseiller du premier ministre en matière constitutionnelle Michel Roy confirme d'ailleurs que les propositions fédérales sont, pour les francophones de l'extérieur du Québec, «la même chose que Meech, ni plus, ni moins».

Dans ses propositions, le gouvernement fédéral réaffirme son adhésion aux droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. En pratique, cela veut dire que le Canada est toujours un pays bilingue, et que ses citoyens ont le droit de se faire servir dans la langue de leur choix par les institutions fédérales. Cela veut aussi dire que l'article 23 reconnaissant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, droits qui ont été reconfirmés et précisés par le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé en 1990, sont maintenus.

Le gouvernement canadien propose aussi d'incorporer «une clause Canada» dans la Constitution, afin d'y affirmer l'identité et les aspirations du peuple canadien. Mais comme en 1987 dans l'entente du Lac Meech, Ottawa ne s'engage nulle part à promouvoir la dualité linguistique canadienne. La proposition fédérale fait cependant état de «la reconnaissance et de la responsabilité des gouvernements de préserver les deux majorités et minorités linguistiques au Canada». Le Québec par contre aurait «la responsabilité particulière» de protéger et «de promouvoir» sa société distincte. «C'est un poids (la promotion) que les gouvernements, comme l'Alberta, trouveraient un peu lourd à porter» explique Michel Roy pour justifier cette omission.

Le gouvernement fédéral propose à tout le moins qu'on reconnaisse la société distincte du Québec, ainsi que la dualité linguistique du Canada. La Charte serait interprétée de façon à concorder avec :»**la protection de l'existence de Canadiens d'expression française, majoritaires au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, majoritaires dans le reste du pays, mais présents aussi au Québec».** On préciserait aussi ce qui distingue le Québec des autres provinces canadiennes: une majorité d'expression française; une culture unique en son genre, et une tradition de droit civil.

Le Sénat serait réformé et deviendrait un Sénat élu, avec une représentation plus équitable des provinces et territoires. La répartition du nombre de sièges devrait tenir compte de la dualité linguistique au Canada.

Ici, le gouvernement innove et prévoit un mécanisme de protection pour les minorités linguistiques. Pour les questions relatives à la langue et à la culture qui seraient débattues au Sénat, Ottawa propose que le Sénat soit assujetti à une règle spéciale, celle de la majorité double, pour la tenue des votes. Le document fédéral ne précise pas ce qu'on entend par «majorité double», et laisse donc la porte ouverte aux discussions. Il ne faudrait cependant pas se surprendre si les porte-parole des communautés francophones réclament l'assentiment de la majorité des sénateurs élus, de même que l'assentiment de la majorité des sénateurs francophones, pour l'adoption ou le rejet d'une loi linguistique ou culturelle.

D'autre part, le gouvernement fédéral conserverait la responsabilité des institutions culturelles canadiennes existantes. Il n'est donc pas question de céder l'administration de Radio-Canada au Québec comme la rumeur le laissait entendre, et les institutions comme les musées nationaux, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, Téléfilm et le Centre national des arts resteraient aussi sous juridiction fédérale.

Le document fédéral est silencieux sur le maintien intégral de la Loi sur les langues officielles, mais il ne faut pas conclure qu'il ouvre la porte à une révision en profondeur de cette loi fondamentale. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a d'ailleurs reçu le 27 août dernier une lettre du premier ministre Mulroney confirmant que la Loi sur les langues officielles ne seraient pas touchées par les propositions fédérales.

Les propositions fédérales marquent cependant un recul pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Lors de la rencontre constitutionnelle de la dernière chance pour sauver le lac Meech en juin 1990, les Acadiens avaient obtenu l'enchâssement dans la Constitution de la Loi 88, une loi provinciale reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick. Cette fois-ci, le document fédéral ne fait nullement mention de cette proposition.

Toujours en juin 1990, les francophones avaient même obtenu que soit inscrit à l'ordre du jour des conférences sur la Constitution, des questions intéressant les minorités linguistiques d'expression française et d'expression anglaise. Le document fédéral reste muet sur cette question.

Mais il s'agit bel et bien de propositions, et le premier ministre a clairement indiqué qu'il s'agissait d'une base de discussion, et que le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada qui étudiera ces propositions avait un mandat très large. «Le processus est ouvert à toutes les interventions. Il n'exclut rien, ni personne» a précisé le premier ministre lors du dépôt des propositions constitutionnelles du gouvernement.

En toutes façons, les propositions fédérales répondent déjà en bonne partie aux principales attentes de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et de ses associations membres qui souhaitent: le maintien d'une structure fédérale, le maintien de l'article 23, le maintien d'une dimension nationale dans les secteurs de la culture et des communications, le maintien du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, et le respect de la dualité linguistique à l'intérieur des institutions fédérales.

Ordination de l'abbé Charles Lavoie



Mgr Henri Légaré a présidé l'ordination sacerdotale de l'abbé Charles Lavoie. (voir reportage en page 4)

• Propositions constitutionnelles

Les réactions sont variées chez les francophones hors Québec

APF - Les associations francophones de l'extérieur du Québec ont réagi différemment aux nouvelles propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral contenues dans le document «Bâtir ensemble le Canada».

Pour l'Association canadienne-française de l'Ontario, les propositions constitutionnelles constituent «une excellente base de discussions en vue de jeter les bases d'un Canada nouveau».

L'ACFO s'inquiète cependant relativement à la mise en oeuvre des principes de reconnaissance de la dualité linguistique au Canada, et au transfert de juridiction vers les gouvernements provinciaux.

De son côté, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (F.C.F.A) trouve «intéressantes» les propositions fédérales, parce qu'elles confirment le principe de la dualité linguistique. On affirme même que les propositions fédérales sont encore plus intéressantes que celles contenues dans le défunt Accord du lac Meech.

On s'inquiète toutefois de ce que le document fédéral ne fasse nulle part mention de l'obligation de faire la promotion de la dualité linguistique, et de l'absence de l'enchâssement de la Loi 88 sur l'égalité des communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. La signature possible d'ententes dans le domaine de la culture entre le gouvernement fédéral et les provinces inquiète aussi la F.C.F.A.

De son côté, la Fédération des jeunes Canadiens français «est encouragée» par les propositions fédérales. On se dit heureux que les propositions ne remettent pas en question des articles 16 à 20, et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui traite des droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La FJCF entend participer activement aux négociations constitutionnelles pour discuter de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, et de la représentativité de la jeunesse dans les instances décisionnelles.

Par contre, la Fédération culturelle canadienne-française «est très préoccupée» du peu de clarté de la position constitutionnelle en matière culturelle. Selon la FCCF, la position fédérale en matière culturelle «permet une ouverture dangereuse». «Nous espérons que le gouvernement fédéral ne cherchera pas à délaisser ses responsabilités dans le secteur culturel, en donnant morceau par morceau la culture aux provinces» a déclaré le président Roger Lalonde.

Le gouvernement fédéral propose en effet de négocier des accords culturels avec les provinces qui en feront la demande. «La proposition n'offre aucune garantie aux communautés francophones et acadienne en ce qui a trait à leur épanouissement culturel, ni à la possibilité de prendre part aux négociations de ces accords» estime la fédération.

Mais la réaction la plus virulente est sans contredit celle en provenance de l'Alberta, où l'Association canadienne-française de l'Alberta «s'indigne» de l'absence des francophones hors Québec dans les propositions constitutionnelles.

Pour la présidente de l'ACFA, France Levasseur Ouimet, la position des francophones hors Québec est «plus précaire» qu'avant l'Accord du lac Meech. «Nous répétons depuis des mois qu'il y a trois communautés nationales au Canada: la communauté nationale autochtone, la communauté nationale francophone et la communauté nationale anglophone. La communauté nationale francophone n'est pas limitée aux frontières du Québec. Nous sommes membres de la famille francophone du Canada. Aujourd'hui, j'ai la nette impression que nous sommes un peuple sans pays».

Les évêques invitent à participer au débat

Enfin, les évêques canadiens ont invité les Canadiens à prendre part au débat constitutionnel «dans un esprit de prière et de civilité».

Dans une déclaration publiée le lendemain du dépôt des propositions constitutionnelles, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Marcel Gervais, «encourage chacun et chacune à s'engager dans ce grave débat national, et à s'y impliquer avec le meilleur d'eux-mêmes».

Selon Mgr Gervais, les Canadiens doivent regarder au-delà de leurs intérêts personnels pour rechercher le bien commun.

• Autre réaction

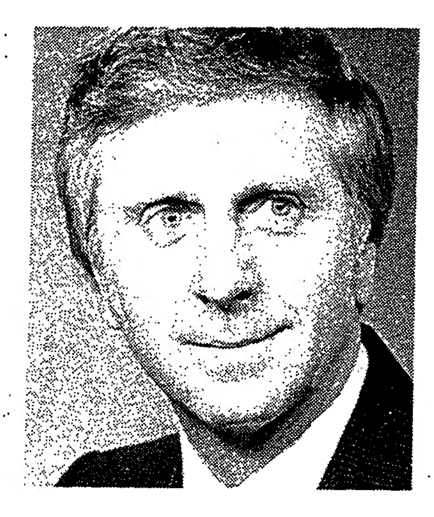
La FCCF s'inquiète du manque de clarté des propositions

OTTAWA - Suite aux propositions constitutionnelles, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est très préoccupée de peu de clarté de la proposition constitutionnelle en matière culturelle et de l'absence d'une place pour les communautés francophones et acadienne du Canada.

La proposition en matière culturelle par son manque de clarté permet une ouverture dangereuse vers la dévolution de certains pouvoirs ou responsabilités en matière culturelle vers les provinces qui en feront la demande.

«Bien que nous soyons heureux et appuyons le fait que le gouvernement fédéral maintienne ses responsabilités auprès de certaines institutions telles Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm, le Centre national des arts et les musées nationaux, nous espérons que le gouvernement fédéral ne cherchera pas à délaisser ses responsabilités dans le secteur culturel, en donnant morceau par morceau la culture aux provinces», souligne le président M. Roger Lalonde.

La proposition n'offre aucune garantie aux communautés francophones et acadienne en ce qui a trait à leur épanouissement culturel, ni à la possibilité de prendre part aux négociations des ces accords. «Négocier avec les provinces des accords adaptés à la situation particulière de chacune de ces provinces sans l'obligation de maintenir les caractéristiques fondamentales du Canada, en particulier la dualité linguistique, nous semble dangereux», selon Monsieur Lalonde.



Ces administrations intermédiaires pour les Acadiens, les Franco-Ontariens et les communautés francophones de l'Ouest et du Nord canadiens permettraient la reconnaissance et la promotion de ces communautés tout comme le désir les Québécois, les anglophones et les autochtones. «Une communauté ne peut s'épanouir culturellement sous la domination et le contrôle d'une autre culture», affirme M. Lalonde. L'absence de propositions constitutionnelles sous la définissant le rôle et la place des communautés francophones et acadienne du Canada à l'intérieur des délibérations constitutionnelles vient renchérir la position de la FCCF.

«Devons-nous y voir un signe de ce que nous réserve l'avenir? Nous n'y trouvons aucune garantie de nos droits historiques, malgré le fait que les premiers francophones et Acadiens se trouvaient sur le territoire dès le début de la présence européenne au Canada et cela bien avant que les provinces soient officiellement formées. Les enjeux sont trop importants, nous devons avoir notre place», conclut Roger Lalonde.

• Abolition des barrières tarifaires

Ottawa veut créer un marché intérieur libre

APF - Le coeur de la réforme constitutionnelle proposée par le gouvernement fédéral dans son document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada» est sans contredit la création d'une union économique canadienne, et l'abolition des barrières tarifaires entre les provinces.

Le gouvernement du Canada veut accroître la mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens à l'intérieur du Canada en interdisant au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter des lois, des programmes ou des pratiques qui dresseraient des barrières ou constitueraient des restrictions à la mobilité.

Pour y arriver, le gouvernement propose dans le document «Le fédéralisme canadien et l'union économique: Partenariat et prospérité» d'inscrire dans la nouvelle Constitution canadienne que le Canada «constitue une union économique où est assurée la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux».

Le Parlement canadien aurait alors la compétence exclusive pour légiférer «en toute matière» qu'il déclare utile à l'efficacité du fonctionnement de l'union économique. Autrement dit, le gouvernement fédéral aurait un pouvoir absolu sur le développement économique de l'ensemble canadien. Cependant pour être valide, une loi fédérale adoptée en ce sens devrait obtenir l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 pour 100 de la population.

Une province qui contesterait une loi fédérale sur l'union économique pourrait faire en sorte que cette loi ne s'applique pas sur son territoire, en adoptant une résolution en ce sens appuyée par 60 pour 100 des membres élus.

Le fédéral estime qu'il existe au moins 500 obstacles tarifaires d'origine gouvernementale. Les pratiques d'embauche préférentielles qui donnent préférence aux résidents locaux plutôt qu'à ceux des autres provinces, les politiques qui favorisent l'industrie locale du vin, des spiritueux et de la bière, les offices de commercialisation des produits agricoles ne sont que quelques unes de ces barrières.

Le gouvernement propose aussi de créer un organisme indépendant chargé «de surveiller» et d'évaluer les politiques macro-économiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Cette proposition aurait pour but d'améliorer la coordination des politiques budgétaires des gouvernements et de les harmoniser avec la politique monétaire.

Les intentions du gouvernement fédéral ne sont pas claires à ce chapitre. Le document fédéral parle en effet de «surveiller» les politiques macro-économiques des provinces alors que le communiqué émis par le ministère des Finances parle plutôt de «contrôler» ces politiques. Voilà qui en dit long sur la volonté du gouvernement fédéral de centraliser les pouvoirs économiques dans le Canada de demain.

• Nouvelle Brève

Sommet de la Francophonie

Le Canada proposera une Déclaration sur la démocratisation et le développement lors du prochain Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Paris en novembre prochain.

Le premier ministre canadien Brian Mulroney a profité de la présence de quelque 200 parlementaires réunis à Ottawa dans le cadre de la 18ième assemblée générale de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, pour annoncer également la création d'une «unité de soutien à la démocratisation». Cette unité qui sera formée au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique permettra de former des missions d'observation d'élections.

Le Canada veut aussi proposer à Paris un projet pour combattre les injustices et les inégalités envers la femme dans le monde.

• *Réaction de l'ACFA*

Une perception polarisée de la dualité canadienne

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) dénonce l'absence des Franco-Albertains et de tous les francophones hors Québec dans les propositions constitutionnelles faites par le gouvernement Mulroney la semaine dernière.



«Le gouvernement du Canada doit promouvoir le caractère bilingue de notre pays tout comme d'ailleurs notre gouvernement provincial devrait le faire. Nulle part cela n'est signalé dans les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. J'ai la nette impression que notre position est encore plus précaire qu'avant l'Accord du lac Meech», a souligné la présidente de l'ACFA, Mme France Levasseur-Ouimet, lors d'une conférence de presse qui a eu lieu au lendemain du dépôt des propositions à la Chambre des communes.

Mme Levasseur-Ouimet ne peut concevoir que le gouvernement ait oublié plus d'un million de personnes dans ses propositions. «On peut voir dans les propositions, une perception polarisée de la dualité canadienne. Il y a une famille francophone et elle ne se limite pas aux frontières du Québec», a-t-elle affirmé.

La présidente a beaucoup insisté sur le fait que les propositions ne parlaient que de la protection de l'existence des Canadiens d'expression française. «Le Canada est à la recherche de son identité. Les francophones hors Québec font partie de cette identité. Alors, si on parle seulement d'existence et non pas de promotion, je dis que nous avons été complètement oubliés.» Selon elle, la promotion de la culture et de la langue françaises ajoutera à la croissance culturelle du pays et, justement, à son identité.

De plus, elle ajoute que «malgré tous les mémoires, toutes les représentations, les conférences de presse des dernières années, le gouvernement fédéral, Messieurs Mulroney, Clark, Bouchard et compagnie ne veulent rien comprendre de nos besoins et du problème fondamental du Canada: la légitimité du fait français d'un océan à l'autre.»

Mme France Levasseur-Ouimet a affirmé qu'en plus de la promotion, elle aurait aimé voir la communauté francophone hors Québec être représentée au Sénat.

La présidente a confirmé que l'ACFA prendrait les moyens pour faire bouger les choses. «Évidemment, nous allons encore répéter et répéter ce que nous demandons depuis 150 ans! Et nous avons l'intention de nous présenter devant le comité conjoint.»

Cependant, malgré tous les efforts et le bon vouloir de Mme Levasseur-Ouimet pour aider la communauté francophone albertaine, son mandat se termine à la fin du mois d'octobre. Ainsi, il faudra trouver quelqu'un pour la remplacer et il n'est pas dit que les priorités du successeur iront dans le même sens.

• *Multiculturalisme*

L'AMFA tient sa première assemblée générale



par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- L'Association multiculturelle francophone de l'Alberta (AMFA) a tenu sa première assemblée générale, lundi le 22 septembre dernier. À cette l'occasion, les membres ont élu leur comité exécutif et ont adopté la constitution qui définit les règlements de l'association.

L'AMFA fonctionne depuis deux ans déjà. Sa mission est d'aider les francophones de différentes ethnies à vivre leur culture respective et à sauvegarder la langue française. Elle regroupe une cinquantaine de membres provenant de 14 pays différents.

L'AMFA travaille en collaboration avec les autres associations francophones de la province. À venir jusqu'à maintenant, elle s'est occupée d'organiser quelques rencontres sociales et surtout d'aider les nouveaux immigrants francophones à s'installer dans le milieu.

«Les francophones hors-Québec ont déjà des problèmes à faire reconnaître leur culture. Imaginez, ceux qui arrivent du Maroc, d'Haïti ou d'ailleurs!», explique Mme Evelyne St-Amand Hubert, présidente de l'AMFA.

Pour l'instant, l'association n'a qu'un seul point de regroupement dans la province. Il est à Edmonton. Toutefois, plusieurs membres viennent de Calgary. C'est pourquoi, on songe sérieusement à y implanter un autre groupe. Alain Bertrand en est le responsable. Ce dernier est originaire de la Belgique.

L'AMFA a un certain poids du côté politique. Les membres pensent cependant à implanter le regroupement dans les autres provinces. Il en existe même déjà un en Ontario. «Une fédération de plusieurs associations multiculturelles au Canada nous permettrait d'être encore plus fort devant les politiciens», d'ajouter Mme St-Amand Hubert.

Cette dernière est originaire d'Haïti. Elle vit au Canada depuis vingt cinq ans. Elle est arrivée en Alberta il y a huit ans et a milité dans de nombreux organismes francophones dont le comité femmes de l'ACFA régionale d'Edmonton et Action Éducation Femme Alberta.

• *Débat culturel*

Les artistes francophones rencontrent le Conseil des Arts

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Mmes Edith Butler, Lisette Morin et Katherine Berg sont membres du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada. Elles étaient à Edmonton la semaine dernière afin de rencontrer les artistes d'ici. En collaboration avec l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA), nos artistes francophones se sont regroupés au club social «La Guinguette» afin de discuter de leur situation avec les panelistes.

Pendant qu'un repas était servi pour calmer les estomacs affamés, les artistes ont rencontré les trois invitées, par secteur: diffusion des produits culturels durables, théâtres, arts visuels, arts de la scène, cinéma/TV et création littéraire. Les discussions allaient bon train et on a largement dépassé l'horaire prévu.

Bien que les discussions aient été différentes les unes des autres selon le secteur, le principal point ressortissant, concerne les programmes offerts par le Conseil des Arts. Selon les artistes, ils sont, pour la plupart, difficilement accessibles. Leur besoin irait plus dans le sens d'un programme comme Explorations. Ce programme offre des subventions à des particuliers, groupes ou organismes pour des projets novateurs qui permettent d'expérimenter de nouvelles possibilités dans les domaines artistiques.

Du côté des panelistes, la compréhension était de mise. Surtout pour Mme Edith Butler, étant Acadienne, qui connaît très bien le problème concernant la conservation de la culture.

Mme Lisette Morin, Québécoise et profondément indépendantiste, est restée agréablement surprise quant au fait que les francophones d'ici se battent si durement pour la sauvegarde de leur culture et qu'ils ne sont pas «aussi» assimilés qu'elle le pensait.

Quelques points ont aussi été amenés par le Conseil des Arts. Notamment les propositions constitutionnelles du gouvernement conservateur et la Commission Arpin proposant au Québec de ramener toutes les organisations nationales (Radio-Canada, Office national du film, Conseil des Arts) sous la responsabilité du gouvernement québécois. À propos de cette dernière, les trois panelistes ont lancé un appel aux artistes de partout à travers le Canada. «Ce pourrait être très grave pour la culture canadienne et même québécoise, affirme Mme Morin. Je suis peut-être indépendantiste mais, selon moi, la culture n'a pas de frontière et les organisations que nous avons présentement, sans être parfaite, font un très bon travail.»

Quant au document contenant les propositions constitutionnelles, un seul chapitre parle du Conseil des Arts stipulant, en gros, que celui-ci garderait la forme qu'il a actuellement. Mme. Katherine Berg se dit contente de ces propos mais par contre, elle pense qu'ils seront trop facilement oubliés lors des rencontres avec le comité conjoint au profit de la question politique.

Cette rencontre entre artistes et membres du Conseil des Arts a été organisée par l'ACFA. Yves Caron, directeur du développement culturel, explique que deux objectifs étaient poursuivis. D'abord faire état de la situation des artistes francophones de l'Alberta au Conseil des Arts. Et l'autre raison, tout aussi importante sinon plus, était de permettre aux artistes de se rencontrer, de briser leur isolement, de les amener à se connaître entre secteurs et à échanger sur ce qu'il font présentement et ce qu'ils aimeraientt faire dans le futur.

Un projet de regroupement a été un sujet important lors de la rencontre informelle qui avait lieu pendant le repas. Agathe Gaulin, agente de liaison à l'ACFA, dirigeait la discussion. Selon elle, les artistes sont enchantés par cette idée de regroupement. «Ce serait un espèce de réseau où l'échange d'information et de services entre secteurs pourrait beaucoup aider les artistes», ajoute Mme Gaulin. Edith Butler, quant à elle, trouve que c'est une idée formidable. «Les artistes, quant ils sont réunis, explique-t-elle, deviennent une force de frappe importante. Ils peuvent faire bouger les choses.»

Toutefois, les artistes ont exprimé le désir de ne pas avoir un regroupement formel, exigeant des rencontres régulières et des obligations administratives.

Une idée a été lancée proposant que l'ACFA prendrait l'initiative d'organiser les rencontres. «Il sera difficile d'organiser des rencontres avec tous les artistes venant de toutes les régions de la province, mais il est certain que cela existera, ici, à Edmonton», ajoute Mme Gaulin.

De plus, M. Jean Gauthier, représentant du secteur des arts visuels, a remis à Edith Butler un tableau de son cru, représentant Mme Butler elle-même. Il l'a fait au nom de la Société acadienne de l'Alberta en signe de reconnaissance et d'admiration pour la chanteuse.

AU REGIONAL

• McLennan

Ordination de M. l'abbé Charles Lavoie

par NOËLLA FILLION

MCLENNAN - Dans un monde en transitions historiques, dans une société en bouleversements, par son Église toujours présente, dans l'ombre et le silence, le Seigneur appelle toujours... Un jeune de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, M. Charles Lavoie, a voulu répondre à cet appel.

Charles est né à McLennan le 3 avril 1962. Il est le fils d'Édouard et Émérentienne (Mimi Dubrule) et le 6e d'une famille de neuf enfants dont il est l'unique garçon.

il a fréquenté l'école Providence à McLennan de la première à la neuvième année et l'école G.P. Vanier à Donnelly pour le secondaire. Dès septembre 1984 il s'inscrit à l'Université St-Paul à Ottawa où il fait la majeure partie de ses études jusqu'en 1988, avec résidence au Séminaire et à Deschâtelets. Il prend un congé-décision de deux ans à l'archevêché de McLennan où il se familiarise avec le travail relié au ministère. De janvier à avril 1991 il retourne compléter ses études.



Le nouveau prêtre, l'abbé Charles Lavoie en compagnie de Mgr Henri Légaré.

Il reçoit le diaconat des mains de Mgr Henri Légaré le 22 juin en la Cathédrale de McLennan et se prépare par la suite au grand engagement qu'il prend vendredi soir, le 20 septembre. C'est le Révérend Père Jean Marsan, o.m.i. qui a fait l'appel du candidat et Mgr Henri Légaré, o.m.i. qui a présidé l'exhortation en présence de nombreux prêtres, et qui lui a conféré l'onction sacerdotale.

La procession des offrandes fut faite par ses parents qui offrirent le calice et le patène, ainsi que la chasuble, cadeau de l'archevêque. M. et Mme Hector Dubrule, ont offert le vêtement rouge au nom de la famille, Jacqueline Mailhot et Lise St-Laurent, au nom de ses huit soeurs, le vêtement vert. Différentes étoles furent offertes par: Mme Jeannette Béland au nom du MFC, Mme Rita Bélanger au nom du CWL, Mme Rollande Dubrule au nom du Conseil paroissial, Soeur Simonne Fillion au nom des Petites Soeurs de St-Joseph, M. et Mme Dwaine Isert, qui fêtaient leur 16e anniversaire de mariage, offrirent le ciboire et les carafes.

Les célébrants étaient le R.P. Jean Marsan, o.m.i. et le R.P. Raymond Douziech, C.Ss.R.. Les Chevaliers de Colomb du 4e degré du Conseil Grouard assumèrent la garde d'honneur.

Après la messe d'ordination, tous sont rassemblés au sous-sol de la cathédrale pour fraterniser et offrir leurs bons voeux au nouvel ordonné. Le R.P. Raphaël Lessard, o.m.i. fit la lecture de l'Évangile et prononça l'homélie.

Samedi le 21 septembre à 14h40, M. et Mme Édouard Lavoie renouvellèrent leurs promesses de mariage lors de la première messe qui coïncidait avec leur 38e anniversaire de mariage.

Dimanche le 22 septembre, la première messe solennelle du nouvel ordonné a été concélébrée en présence de Mgr Légaré et du R.P. Raymond Douziech, C.Ss.R. ainsi que M. l'abbé Roger Quesnel du Séminaire d'Ottawa. La liturgie du jour se prêtait bien à la circonstance puisqu'il s'agissait du ministère en tant que service. Dans son homélie le R.P. Douziech a invité l'assistance à prier pour d'autres jeunes filles et jeunes hommes que le Seigneur inviterait à partager la Parole. Il a fait ressortir les qualités du nouvel ordonné telles sa sensibilité aux gens, son attention à la valeur de la personne et son souci pastoral.

À la fin de la messe, Mgr Légaré a annoncé que le nouveau prêtre deviendra assistant à la paroisse de Peace River, faisant équipe avec M. l'abbé Arthé Guimond.

Un banquet de famille et d'amis a clôturé cet événement digne de mention.

• Fort McMurray

L'épluchette de blé d'Inde: une soirée réussie!

par THÉRÈSE DUPERRON

FORT MCMURRAY - Samedi 21 septembre, environ quatre-vingts francophones, parents et enfants, se sont réunis au Ranch R & D de Thickwood pour l'épluchette de blé d'Inde. Sur un site très pittoresque au début de l'automne, ces francophones s'en sont donnés à coeur joie. Une randonnée équestre a débuté la soirée, suivi d'une promenade en chariot au plus grand plaisir des participants. Durant la soirée plusieurs personnes se sont rassemblées autour d'un feu de camp tandis que d'autres dégustaient le délicieux blé d'Inde ainsi que le chili à l'intérieur du ranch. Au son d'une musique d'ambiance francophone, les amis se sont retrouvés au début de la nouvelle saison après un été bien rempli.

Monsieur Normand Sheehy et sa famille ont eu l'occasion de saluer leurs amis francophones avant leur retour au Québec tout en dégustant le blé d'Inde. L'exécutif de l'ACFA régionale de Fort McMurray tient à remercier Normand et Johanne de leur support et de leur participation dans les diverses activités de notre association durant les années passées dans notre ville.

La présence des nouveaux professeurs récemment arrivés du Québec a été vraiment appréciée et nous les encourageons à continuer de participer aux différentes activités du monde francophone de notre région.

Félicitations à notre nouvelle administratrice Mme Carole Larandeau qui, en peu de temps, a bien réussi dans l'organisation de cette heureuse soirée familiale.

• Lethbridge

L'automne s'annonce mouvementé

par MARIELLE PAQUIN ET SYLVIE BOLDUC

LETHBRIDGE - Du bon blé d'Inde bien chaud nous attendait à notre arrivée à Baroness shelter. Denis avait travaillé depuis quelques heures afin de nous préparer un succulent goûter. Le gros poêle ronronnait, le gros chaudron rempli de beaux épis bouillonnait tranquillement.

Une trentaine de personnes s'achemina lentement par petits groupes et prit place aux tables. Les enfants, après avoir dégusté quelques bons épis, se sont amusés à coeur joie près de l'abri. Denis avait préparé un tournoi de fers à cheval et une partie de balle, mais personne ne semblait intéressé. Être là, ensemble, à jaser satisfaisait tout le monde. Alors c'est ainsi que s'est passé la rencontre de l'épluchette de blé d'Inde.

De plus, une série d'activités intéressantes est prévue pour la région de Lethbridge cet automne. Dès le vendredi 20 septembre, nous pourrons nous rendre au «club hebdo» tous les deux vendredis afin de se rencontrer, relaxer et parler en français. Et les 3 et 4 octobre prochain nous présenterons un salon du livre dans les locaux de la régionale.

Aussi au programme pour l'automne, nous retrouverons des activités telles que: la soirée des quilles, un souper-vidéo et un atelier d'artisanat. Ces trois dernières activités seront organisées par le comité du «dossier-femme». Le 19 octobre aura lieu la soirée du «renouvellement». Des ateliers de théâtre seront également présentés pour les personnes intéressées. Ceci n'est qu'un bref aperçu des activités qui se dérouleront dans notre région. Nous vous invitons donc à surveiller les informations supplémentaires qui suivront par l'intermédiaire du journal «Le Franco» ou par la régionale de Lethbridge.

• Nouvelles brèves

Hausse des inscriptions

Les inscriptions à temps plein à l'université devrait augmenter de 3 pour 100 cette année, alors que les inscriptions dans les collèges communautaires connaîtront une hausse de 2 pour 100 indique Statistique Canada dans son bulletin hebdomadaire.

Selon l'agence fédérale, les inscriptions à plein temps au niveau universitaire atteindront les 547,800, et celles des collèges communautaires s'établiront à 330,900.

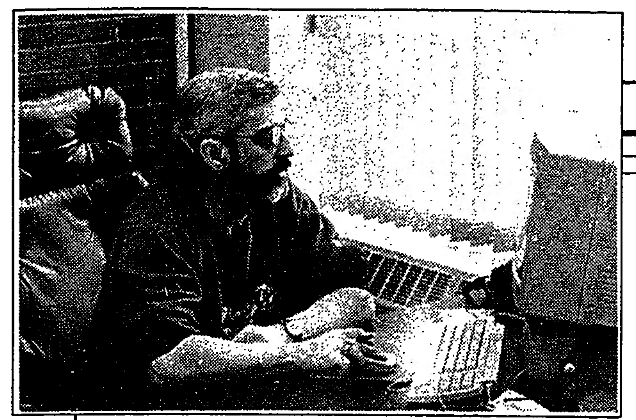
Pour ce qui est des autres niveaux scolaires, Statistique Canada prévoit une hausse cette année de 29,600 étudiants de la première à la sixième année, et une hausse de 2 pour 100 des élèves en 7ième année.

Enfin, les dépenses totales pour l'enseignement au Canada s'élèveront à 50.6 milliards en 1991-92.

EPHEMERIDES

Octobre

7	8	9	10	11	12	13
1916 115 élèves s'inscrivent à l'école de Saint-Paul-des-Métis, Alberta	**1909** La présence des SASV., est réclamée avec insistance à Wetaskiwin, Alberta	**1966** Sr Berthe Lavoie, SASV., et missionnaire du Brésil, fait l'homélie à la messe à l'église de Delmas, Sask.	**1957** Réunion des chefs de la JEC albertaine, tenue à Bonnyville, Alberta	**1969** Ouverture officielle de ERMINESKIN ELEMENTARY SCHOOL, Hobbema, Alberta	**1821** Baptême de Mgr C. Marquis, un des fondateurs des SASV.	**1950** Visite de la statue de Notre-Dame-du-Cap, à Bonnyville, Alberta



EDITORIAL

par Pierre Brault

Hausse substantielle du salaire minimum ou...

Il est encore question, depuis quelques mois, de hausser le taux du salaire minimum dans notre belle et riche (???) province de l'Alberta. On a bien formé un comité (encore un autre) qui ferait des suggestions au gouvernement Getty, mais les membres du caucus conservateur ne s'entendent pas sur le montant à allouer. Les uns veulent une hausse substantielle allant jusqu'à 6 ou 7 $. Les autres ont peur d'une grosse augmentation car ils craignent pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les deux parties ont probablement tous les deux raisons.

Il est important que les employés du secteur privé qui ne sont pas syndiqués soient bien rémunérés et puissent vivre décemment. Et ce n'est quand même pas avec le salaire minimum qu'ils vont y arriver, même en faisant des heures supplémentaires.

Il faut aussi voir jusqu'à quel point les PME peuvent absorber une hausse substantielle du salaire minimum qui pourrait passer de 4, 50 $ à 6 ou 7$. Il est évident qu'il y a des PME qui ne peuvent se permettre une telle hausse et qui risquent de passer de mauvais moments et même de disparaître.

Mais, il n'en reste pas moins que, si le gouvernement Getty avait, au cours des dernières années, haussé le salaire minimum de façon régulière, il se serait éviter une situation difficile à trancher. Il aurait aussi permis aux PME d'absorber le coup plus facilement.

Mais que voulez vous, quand on est plus préoccupé à donner des «jobs» aux amis du parti et du Premier ministre qu'à s'occuper du bien-être des citoyens de la province, des problèmes d'hôpitaux, des milliards de dollars des fonds de pension des fonctionnaires provinciaux et des enseignants, on ne peut pas s'attendre à autre chose que de piètres résultats.

Et notre «quart arrière» provincial ne cesse de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Il n'y a rien de pire qu'un gouvernement qui joue à l'autruche et qui refuse systématiquement de voir les faits en face. À quand les prochaines élections provinciales? On a hâte!

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Lors de la rencontre des artistes de chez-nous avec les représentants du Conseil des arts du Canada, la semaine dernière, une idée est ressortie qu'il vaut la peine d'explorer. Les artistes aiment l'idée d'un regroupement, d'un espèce de réseau d'échanges d'information et de services entre les divers secteurs d'activités culturelles.

Ils ne veulent toutefois pas d'un regroupement formel exigeant des rencontres régulières et des obligations administratives. On veut se regrouper mais on ne veut pas. On veut tout avoir mais ne rien payer. Où est la fierté de l'artiste francophone? Les artistes ne semblent pas réaliser l'impact et la force qu'un tel regroupement pourrait avoir. Ils veulent tout simplement travailler dans leur petit coin, sans trop modifier leurs habitudes. Mais, ils veulent plus d'aide des différents paliers de gouvernement. Et au lieu de se prendre en main, ils laissent l'initiative au Secrétariat provincial de l'ACFA. Ils oublient le vieil adage qui dit: «Aide-toi et le ciel t'aidera».

Pourquoi ne pas aller voir ce qui se passe ailleurs chez nos voisins francophones? On a qu'à regarder chez nos cousins fransaskois. Ils sont regroupés et ça bouge chez-eux. Ils ont réalisé que du «tout cuit» ça n'existe pas. Il faut travailler, il faut le gagner. Et quelle grande satisfaction on a ensuite. La satisfaction d'avoir réalisé quelque chose pour nous, pour nous faire avancer, pour développer la culture franco-albertaine, canadienne-française.

COURRIER

Inceste

Monsieur ,

J'aimerais répondre à la lettre de Camille Almeida (Le Franco, 20 sept.) au sujet de l'inceste.

Tu as raison, l'inceste est un problème grave et très répandu. La plupart des agresseurs et des agresseures, puisque les mères aussi peuvent commettre l'inceste, ont été euxmêmes agressés sexuellement. La seule prévention possible est d'encourager et de permettre à toutes les victimes d'inceste, adultes, jeunes et enfants, d'obtenir de l'aide.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le «Sexual Assault Centre» de votre localité. Si vous désirez un service en français et ne pouvez l'obtenir, je ferai mon possible pour vous aider et je respecterai votre anonymat.

Quant à toi, Camille, l'intérêt que tu portes à ces enfants et à leur famille me réchauffe le coeur. L'inceste est un problème social et nous devons travailler tous ensemble à le résoudre. Bravo!

Christiane Spénard-Godbout
Coordonnatrice de l'AGFFA
#100, 8925-82 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél: 469-4401







APF

OPSCOM

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Correspondant national: Yves Lusignan
Graphiste: Marc Vaillancourt
Journaliste: Carole Thibeault

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de GAZETTE PRESS LTD, à St-Albert, Alberta.

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581
Télécopieur: (403) 465-3647

Abonnement d'un an: 19,26 $ - Étranger: 34,24 $
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnée au journal en payant leur cotisation à l'ACFC.

Nous voulons votre opinion!

N.D.L.R. - Nous invitons nos lecteurs et nos lectrices à nous écrire pour nous donner différentes opinions sur les sujets qui les intéressent ou sur les éditoriaux du journal. Écrivez-nous. Soyez concis dans votre présentation et vos idées (max. 300 mots). Signez votre lettre et incluez votre numéro de téléphone. Nous publierons toutes les lettres signées, pourvu qu'elles respectent l'éthique professionnelle du journal.

• Dossier femmes

La santé mentale est aussi importante que la santé physique

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Avec notre société sans cesse en mouvement et surtout depuis la libération de la femme, les hommes et les femmes ne savent plus très bien quels sont leur rôle, les comportements à adopter. L'inquiétude de bien se fondre dans le moule peut amener chez certaines personnes des problèmes d'équilibre et de santé mentale.

Il est difficile pour les femmes d'aujourd'hui d'être l'image idéale de ce que l'on attend d'elles: mère parfaite, épouse parfaite, amante parfaite, femme professionnelle parfaite, femme francophone parfaite au point de vue de la communauté. Plusieurs réussissent tant bien que mal à répondre à toutes ces attentes. Pour d'autres, la tâche est plus ardue.

La santé mentale est une question d'équilibre. Et pour garder cet équilibre, il faut être à l'écoute de soi-même et de notre corps car celui-ci lance des signaux: dépression, tristesse, perte de mémoire, insomnie. Néanmoins, on peut remarquer que les femmes se rendent compte qu'il y a vraiment un problème, lorsqu'il y a de la colère en elles. C'est un signal d'alarme et, si elles veulent surmonter l'épreuve, il faut en parler.

Beaucoup de femmes se font prescrire des médicaments pour contrer ces maux. «Ce n'est pas vraiment la solution, affirme Mme Christiane Spénard-Godbout, coordonnatrice de l'Association des groupes de femmes de l'Alberta. Les médicaments, c'est comme mettre un petit pansement sur un problème beaucoup plus profond.» Selon elle, les médicaments sont bons en période de crise, mais la femme doit se trouver de l'aide.

En effet, le seul remède est d'avoir quelqu'un à qui on peut se confier, quelqu'un qui peut écouter sans juger. Ce peut être un ou une ami(e) ou même un psychologue ou un psychiatre. Mme Spénard-Godbout affirme qu'il faut toutefois faire attention à ces derniers. «Le psychologue ou le psychiatre sont des médecins. Ils sont surchargés de travail et n'ont pas toujours le temps à consacrer pour des thérapies individuelles.»

Mme Spénard-Godbout conseille aussi les groupes d'entraides tels les Alcooliques anonymes. Il en existe plusieurs genres: pour les femmes consommant drogues et alcool, souffrant de boulimie, victimes d'abus sexuels, femmes monoparentales, femmes professionnelles, etc. Ces groupes sont fondés sur le respect et on s'y encourage mutuellement. Les femmes retrouvent des gens qui ont vécu des situations semblables à la leur et il est parfois plus facile de se confier.

Plusieurs femmes se tournent vers leurs enfants. Ce n'est pas à conseiller. «Les enfants ne sont pas des amis. Ce sont des enfants. Ils ont besoin de sécurité et de place pour grandir. On ne doit pas leur mettre la charge de nos problèmes sur le dos», explique Mme Spénard-Godbout.

«La pire difficulté à surmonter, c'est la honte. Mais il faut avoir le courage de s'avouer que nous ne sommes pas des super-femmes et être capable de l'avouer ensuite à ses amis, à son partenaire, etc. Il n'y a aucune faute à avouer que l'on a besoin d'aide», ajoute-t-elle.

Toujours selon Christiane Spénard-Godbout, les femmes ont appris à être trop endurantes à la souffrance. Elles ont cru trop longtemps qu'aimer quelqu'un c'était se laisser faire mal en pensant que c'est comme cela qu'elles sont des bonnes femmes.

Et lorsqu'on parle de souffrance, ce n'est pas seulement de violence physique. Certaines femmes ont tellement l'habitude de se faire insulter qu'elles ne savent même plus qu'elles se font agresser.

Les femmes doivent prendre le temps de faire le point et de s'occuper d'elles-mêmes. Encore une fois la société lui a appris à ne s'occuper que de sa famille, de ses enfants, de sa communauté. «Pourtant, la seule personne dont nous sommes responsables, c'est nous-mêmes. On ne peut changer les autres mais on peut se changer soi-même. On n'est pas juste un corps. On a aussi une dimension émotive et spirituelle», de dire Mme Spénard-Godbout.

Finalement, la coordonnatrice de l'Association des groupes de femmes ajoute que les femmes sont toutes différentes, qu'elles ont toutes une place, que chacune a quelque chose à dire et quelque chose à faire et que surtout, elle n'ont rien à prouver.

Lettre ouverte à tous les Canadiens.



mardi, 24 septembre 1991

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Aujourd'hui à la Chambre des communes, le Premier ministre présentera des propositions en vue du renouvellement de la fédération canadienne.

Ces propositions ne sont ni immuables ni définitives. Elles constituent une base de discussion. Nous vous encourageons à les débattre vigoureusement et ouvertement et à nous dire comment elles pourraient être améliorées pour que chaque Canadien se sente bienvenu, compris et respecté dans son propre pays.

Un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat recueillera vos opinions sur ces propositions. Je vous invite vivement à participer à ses travaux. Vous aurez ainsi l'occasion de façonner le genre de Canada qui peut le mieux servir les intérêts de ses citoyens, aujourd'hui et dans les années à venir.

Le renouvellement du partenariat canadien ne se fera pas sans difficultés. Le Canada a vu le jour et a grandi parce que les générations qui nous ont précédés ont compris que l'unité est la clé de la prospérité et que les fondements de l'unité sont la tolérance, l'esprit de compromis et la bonne volonté.

Dans les moments difficiles, ces qualités font souvent défaut, alors que c'est là qu'on en a le plus besoin.

Les Canadiens et Canadiennes ont aujourd'hui plus que jamais la chance de se bâtir un pays dans lequel ils se sentiront tous chez eux. Nous avons ensemble l'occasion de solidifier les bases de notre pays afin de le rendre plus prospère et plus sensible aux aspirations de tous ses citoyens.

Je vous exhorte tous et toutes à participer au renouvellement du Canada. C'est l'avenir de notre pays qui est en jeu.

Le très honorable Joe Clark,
Président du Conseil privé et
ministre responsable des
Affaires constitutionnelles

Canada

À VOTRE SANTÉ...

par Guy Scherrer

Vigueur musculaire

Vous vous souvenez, la vigueur musculaire est un des cinq déterminants de la condition physique. À quoi sert-elle? Tout simplement à remplir vos tâches quotidiennes. Des courbatures ou des douleurs musculaires après une journée de jardinage, de ski ou même de magasinage, vous rappelle que vous négligez un peu vos muscles.

Votre vigueur musculaire est toujours en changement. Elle peut s'améliorer ou se détériorer. Après la croissance, période de la vie où le corps se développe, vers l'âge de 25 ans, une personne sédentaire perd chaque année 225 grammes (1/2 livre) de muscle. Le seul moyen de renverser ce processus c'est d'être actif. Un muscle actif ne perd pas de volume, il peut même en prendre.

Avoir une bonne vigueur musculaire c'est avoir une force et une endurance musculaire adéquates pour vous permettre de réaliser des activités sans avoir à vous plaindre de douleurs musculaires. Les régions musculaires les plus importantes à cause de leurs sollicitation fréquentes sont: abdomen, dorsaux-lombaires, épaules, bras et jambes.

Quelle est la différence entre la force et l'endurance musculaire? La force musculaire est la capacité du muscle de produire de la tension lorqu'on lui demande un effort maximum. La force musculaire est surtout fonction du volume du muscle lui-même. L'endurance musculaire est l'aptitude du muscle à effectuer du travail prolongé mais d'intensité faible. C'est le facteur qui se rapproche le plus des tâches de la vie courante: marcher, nettoyer un plancher, porter des sacs, etc.

Ainsi, une bonne vigueur musculaire vous permettra de profiter au maximum de votre journée au West Edmonton Mall et d'en ressortir sans trop de fatigue dans les jambes d'avoir circuler d'un magasin à l'autre, et aux épaules d'avoir porter de lourds paquets.

• Les SASV dans l'Ouest

Les missions indiennes

De son propre aveu, Monseigneur Vital Grandin souhaitait confier aux Soeurs de l'Assomption toutes les écoles indiennes de son diocèse. C'est la raison pour laquelle, après un voyage dans la province de Québec à l'automne 1890, il trace pour les Soeurs un vaste projet d'expansion qu'il fait parvenir aux autorités de la Congrégation. Ce sera le Lac d'Oignon en 1891 qui sera la première mission indienne, puis en 1893, Battleford qui devait être un pensionnat, semblable à ceux du Québec, et qui en même temps servirait de relais pour communiquer avec la Maison-mère. Les autres missions chez les indiens furent Delmas, Saskatchewan, établi en 1901 et Hobbema, Alberta en 1894.



Les Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge lors d'une rencontre avec le chef Ermineskin à Hobbema au début des années 30.

Les voyages dans l'Ouest du pays étaient pénibles et le transport des marchandises était onéreux. Malgré cela l'urgence d'établir des écoles catholiques chez les Cris, les Montagnais, les Pieds-Noirs presse l'évêque des Territoires du Nord-ouest et l'évêque de Prince-Albert, Monseigneur Albert Pascal à demander l'aide des Soeurs enseignantes. Mais, bien plus que le manque de ressources matérielles, le peu de sujets disponibles fait que la réalité sera toujours bien en deça du rêve. En l'espace de dix ans, cependant, els quatre missions ci-haut mentionnées deviendront réalité.

Nous voyons les Soeurs de l'Assomption à l'oeuvre des années durant, affrontant différentes sortes de situations qui leur sont imposées par les circonstances. Elles se montrent toujours dévouées et dédiées aux peuples qu'elles ont adoptés, aimés et servis de toute leur âme.

Les difficultés financières ne manquèrent jamais à ces braves missionnaires. Le recrutement, l'organisation de l'école, du pensionnat étaient en grande partie la responsabilité des Soeurs.

Les missionnaires des premières heures se voyaient attribuer des tâches pour lesquelles elles n'avaient guère été préparées, telle que devenir «grande infirmière». Cela consistait en la surveillance des travaux faits par les jeunes Indiens, tels que traire les vaches, soigner les animaux et autres semblables. La boulangerie aussi pouvait être une autre de ces tâches qui s'imposaient. Alors il s'agissait de voir à faire cuire le pain dans un four extérieur chauffé au bois. Autres emplois qui nous paraissent désuets de nos jours: prendre soin de toutes les lampes à l'huile de la maison, la fabrication de beurre, l'entretien des couvertures de lit, la surveillance des repas, le reprisage du linge et quoi encore?

L'oeuvre des Soeurs chez les autochtones comprenait aussi l'enseignement du catéchisme, des prières, du chant, surtout du chant liturgiques pour les célébrations religieuses. Les talents des élèves développés dans des concerts, des célébrations particulières etc.. Certains apprenaient la musique instrumentale. Au besoin les Soeurs prenaient des orphelins que les gens conduisaient à l'école. Les Soeurs les accueillaient et peu importe le surcroit de travail que cela pouvait demander, elles ne s'en inquiétaient guère et se confiaient à la Providence. On les voyait prêtes à tout imprévu. Leur énergie semblait se décupler selon les besoins du moment.

Aujourd'hui après 100 ans de présence et de dévouement auprès de ces peuples autochtones, nous sommes encore témoins des liens dù, amitié qui ont été tissés entre les missionnaires et les Indiens et qui continuent de se manifester par des gestes concrets dans le quotidien.

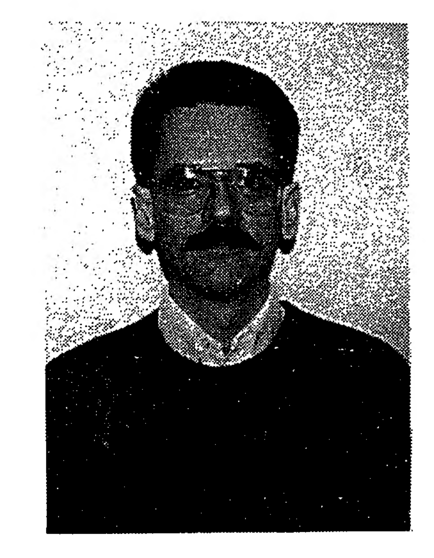
• *Théâtre*

Un tournant historique à la Boîte à Popicos

par MIREILLE PRÉVOST

EDMONTON - Réjean Boutin, un homme dynamique et volubile s'occupe désormais de la direction artistique de la Boîte à Popicos. Sept ans de professorat à la Faculté Saint-Jeann'ont pas su éteindre sa passion pour le théâtre. Au contraire! Son expérience lui a permis de réaliser à quel point la vie quotidienne présente des situations propices à la dramatisation.

Depuis sa création en 1978, l'orientation première de la Boîte à Popicos a été d'exploiter et de présenter du théâtre pour enfants. Aujourd'hui, sous la tutelle de Monsieur Boutin, on désire développer une dramaturgie qui s'adresse au public adulte franco-albertain. On s'inspire de la réalité albertaine avec un objectif tripartite bien précis: parler de l'histoire de la francophonie, relever les étapes de la francisation de l'Ouest canadien et exposer comment s'y est maintenu le fait français. C'est dans cet esprit qu'un projet grandiose a été mis en branle par la direction du théâtre Popicos. Cette année, le 8 septembre 1991, on célébrait le centenaire de l'arrivée des premières Soeurs de l'Assomption dans l'Ouest canadien. Cet événement fut entre autres marqué par la lecture publique d'extraits d'un volume rédigé par Soeur Alice Mignault s'intitulant L'histoire des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge dans l'Ouest canadien, 1891-1991. Très impressionnées par cette première audition, les religieuse ont vivement encouragé Monsieur Boutin


Réjean Boutin

à procéder à une dramatisation qui rendrait ainsi accessible au grand public, ce passage historique mémorable. C'est donc ardemment que l'on s'est penché sur la recherche historique et sur l'adaptation dramatique du livre.

Monsieur Boutin et son équipe doivent respecter une échéance serrée puisque la première est prévue au début de décembre lors des festivités commémorant l'Immaculée Conception. Au même moment, on célèbrera partout en province: les anciennes élèves manifesteront officiellement leur gratitude envers celles qui ont été leurs guides académiques: les soeurs de l'Assomption. Rappelons qu'une première tentative de dramatisation historique avait été réalisée l'an dernier avec la pièce Il était une fois Delmas, Sask. ... pas deux fois!

Outre ce projet d'envergure, la Boîte à Popicos s'est fixé d'autres objectifs. Dans le cadre du Festival de théâtre Jeunesse de Popicos, une invitation particulière sera lancée aux étudiants du secondaire; on leur proposera des ateliers de formation afin de les guider lors de la rédaction de créations collectives. On veut également souligner la semaine de la littérature enfantine (Canadian Children's Book Week 1991) du 2 au 9 novembre 1991. À cet effet, on organisera une mini-tournée de lecture publique dans les écoles d'Edmonton. Par cette initiative, on désire aviver l'intérêt littéraire des enfants en animant de courtes séances de lecture.

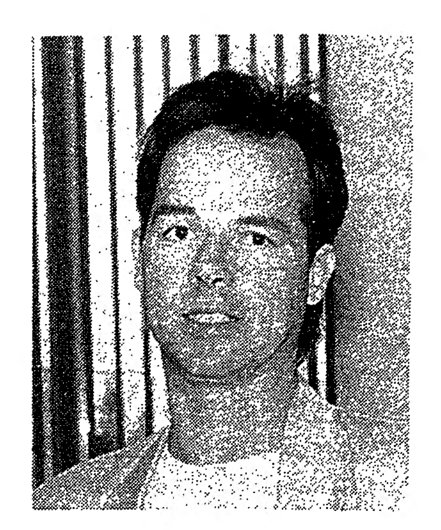
Pour l'instant, les priorités sont d'ordre financier. Monsieur Boutin tient à ce que les spectacles présentés par la Boîtes à Popicos respectent à chaque fois, le budget prévu. «Les temps sont durs» dit-il «il n'y a pas si longtemps, les écoles étaient subventionnées pour nous recevoir; dorénavant, elles doivent assumer tous les coûts». On fait donc des démarches auprès du Conseil des Arts et du Secrétariat d'État espérant qu'une oreille attentive et une main généreuse se rappelleront de l'importance de l'art dramatique dans la vie culturelle d'une société. Il va sans dire que si l'on veut développer une vision à long terme du théâtre, il faut pouvoir compter sur les ressources économiques et humaines qui supportent ce moyen efficace et agréable de transmettre des idées. À bon entendeur, salut!

• *Culture française*

Être artiste francophone

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Yves Caron est le directeur du développement culturel au secrétariat provincial de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA). Son rôle est de contribuer à l'essor de la culture francophone dans la province. Selon lui, le rendement du secteur culturel français de l'Alberta est très bien vu dans le Canada, si on considère les moyens financiers dont il dispose.


Yves Caron

Effectivement, si on compare avec les autres provinces de l'Ouest, le secteur culturel de l'ACFA reçoit très peu d'argent pour aider les artistes ou les communautés qui veulent offrir un spectacle. La raison est principalement politique. «Notre plus gros problème, c'est que la culture française n'est pas vraiment appuyée dans son développement par le ministère provincial de la Culture et du Multiculturalisme, affirme M. Caron. Quant à lui, nous sommes une ethnie comme tant d'autres. C'est pourquoi, il n'y a pas autant d'argent consacré pour la culture francophone comparativement aux autres provinces.»

Toujours selon M. Caron, le gouvernement est prêt à appuyer les projets francophones si cela est attrayant pour le tourisme. «Mais de là à développer la culture et la communauté: ce n'est pas dans son discours.»

De plus, le fait que la communauté francophone n'ait pas d'organismes culturels comme la Commission culturelle fransaskoise ou une association des artistes, n'aide pas. Encore une fois dans les autres provinces, ces organismes reçoivent de l'argent qui aide à soutenir le milieu artistique.

Du côté du gouvernement fédéral, les politiques adoptées par le Conseil des Arts concernent surtout les artistes de l'élite. «Comme notre communauté est petite, ajoute M. Caron, il est difficile d'avoir des artistes de grande renommée. Il y a bien des programmes comme Exploration qui sont plus adaptés mais l'argent va directement aux artistes. Il ne passe pas entre les mains d'organisations comme l'ACFA. Donc on ne peut considérer cela comme du développement culturel communautaire.»

C'est la raison pour laquelle le développement culturel communautaire n'est pas très fort. Les centres culturels en région ont très peu de services car il y a peu d'investissement

...suite en page 9





• *Retour aux sources*

Grand ralliement des associations de familles à Montréal en 1992

Dans le cadre du 350ième anniversaire de la fondation de Montréal, se tiendra sur le campus de l'Université de Montréal, de la fin du mois de mai au 1er septembre des retrouvailles successives de 68 associations de familles. C'est ce qu'annonce monsieur Camille Archambault, président du Rassemblement des Associations de familles du Québec créé spécialement en prévision des célébrations l'an prochain. M. Archambault souligne que ces réunions de gens du même patronyme permettent de fraterniser et renouer les liens entre frères et soeurs, cousins, cousines. «C'est une occasion de mieux connaître l'histoire de nos ancêtres communs, dit-il et de s'intéresser à la généalogie. C'est aussi la façon moderne de remplacer les grandes réunions de familles qui, malheureusement, n'existent pratiquement plus aujourd'hui.»

Les nombreuses associations de familles créées depuis quelques temps sont la preuve que retrouver ses origines est devenu une préoccupation sociale autant qu'humaine, ajoute M. Archambault.

Ces manifestations débuteront par le dévoilement de plaques commémoratives dans le Vieux-Montréal sur les lieux correspondant aux terres concédées aux familles souches par le Sieur de Maisonneuve. Ce programme de retrouvailles familiales reçoit l'appui de la Corporation des Célébrations du 350e anniversaire de Montréal (1642-1992) en plus de bénéficier de la collaboration de la Fédération des Familles souches québécoises. D'ailleurs, l'événement est inscrit à la programmation officielle des Célébrations de Montréal qui offrira, tout au long de l'été, plusieurs activités susceptibles d'intéresser les participants aux manifestations des associations de familles. Les francophones hors Québec et les Franco-Américains sont déjà invités à revenir aux sources.

La première réunion sera celle des Archambault le 31 mai suivie des Lacombe le 6 juin, des familles Loignon et Laurier le 7 juin, Gagnon et Charron le 13 juin, Provost et Pinard le 14 juin, Durand, Lacoste et Bussières le 20 juin, Marchand et Mathon le 21 juin, Dery, Mathieu et Larivière le 27 juin, Bourgault et Feulion le 28 juin, Tremblay, Caron et Chouinard le 4 juillet, Lemieux, Huneault et Courteau le 5 juillet, Chalifour et St-Pierre le 11 juillet, Doré, Beaulieu et Hamel le 12 juillet, Brisson, Dubois et Cadieux le 18 juillet, St-Amand, Mignault et Monast le 19 juillet, Graveline, Savard, Levasseur et Veilleux le 25 juillet, Dion et Langelier le 26 juillet, Cloutier et Kirouac le 1er août, Michaud et Sevigny le 2 août, Thiffault, Therrien et Rouleau le 8 août, Paré et Pelletier le 9 août, Proteau, Poitras et Bois le 15 août, Ste-Marie et Giguère le 16 août, Mercier et Paquin le 22 août, Letendre et Parenteau le 23 août, Veillette, Ouimet et Fréchette le 29 août, Corriveau, Durocher et Roux le 30 août.

Les familles qui désirent se joindre à ces manifestations peuvent écrire au Rassemblement des Associations de familles du Québec Inc., 1945 Mullins, Montréal (Québec) H3K 1N9, tél. (514) 873-6246.

Culture

...suite de la page 8

car il y a peu d'investissement qui se fait. Il est difficile pour eux d'avoir une programmation. Ils essaient donc de se trouver des fonds avec des campagnes de financement.

Malgré tout, l'ACFA a pris de l'expansion et un certain leadership dans la distribution du produit culturel durable (livres, cassettes et vidéos). Par exemple, la mise sur pied de la librairie Le Carrefour et du Salon du livre sont choses inexistantes dans les autres provinces de l'Ouest.

Depuis les quatre dernières années, beaucoup d'efforts ont été mis dans le domaine des arts de la scène. Une agence de placement pour les artistes (Détour), avait vu le jour grâce à une aide provenant du gouvernement fédéral. Celle-ci permettait aux artistes de s'ouvrir un marché et de vivre de leur métier. Malheureusement, l'agence n'a pas tenu le coup plus de trois ans, faute de subventions.

Cependant, grâce à un budget de 300 000 dollars, l'ACFA a développé plusieurs programmes pour venir en aide au milieu culturel. Ces programmes concernent autant les artistes que les communautés ou particuliers intéressés à diffuser un spectacle. Il en existe au moins sept: programme d'aide à la diffusion des spectacles, programme de formation artistique, festival - tourisme et culture, gala provincial et interprovincial de la chanson française, Alberta showcase, service de concertation et service d'information. Certains de ces programmes sont jumelés avec d'autres projets provinciaux.

Pour en savoir plus sur ces plans d'aide ou sur le secteur culturel en général, n'hésitez pas à contacter Yves Caron au secrétariat provincial de l'ACFA.

• Des faits curieux

«When we're together, we speak French, don't we?»

APF - Cette interrogation est d'une répondante francophone d'Ottawa, en salle de classe de français, alors qu'elle complétait le questionnaire en français, sur la langue et la culture françaises, soumis par la Fédération des jeunes Canadiens français, dans le cadre de son projet de recherche au titre prédestiné de Vision d'avenir!

Le sondage sur le comportement linguistique des jeunes francophones avec leurs amis, dont les résultats sont contenus dans le livre «Un avenir incertain», troisième d'une série de quatre livres sur l'avenir de la langue et de la culture françaises au Canada, a permis aux auteurs de faire des observations pour le moins intéressantes sur l'utilisation de la langue en amour, et avec les amis.

Dans les milieux très minoritaires (moins de 5 pour 100 de population francophone), six jeunes sur dix déclarent que leur meilleur ami est de langue maternelle française et à peu près la moitié un deuxième ou un troisième amis francophones. Dans les milieux majoritaires, neuf jeunes sur dix ont un ami francophone. Même si ces chiffres sont encourageants, le sondage révèle toutefois que seulement 62.5 pour 100 des jeunes vont utiliser le français avec des amis de langue maternelle française. En fait, il y en a 17.3 pour 100 qui choisissent de s'adresser en anglais à leur meilleur ami de langue maternelle française, et 20.1 pour 100 qui choisissent de s'adresser à lui autant en anglais qu'en français.

Avec un ami anglophone, seulement 6.8 pour 100 choisiront le français et 13.4 pour 100 l'anglais et le français pour communiquer. Et si l'ami n'est ni francophone ni anglophone, les communications se feront surtout en anglais. Toutefois, 28.4 pour 100 utiliseront le français.

L'amour en anglais

Les jeunes ne savent pas tous que le français est la langue de l'amour! Règle générale indique l'étude, les jeunes utilisent plus souvent l'anglais avec le «chum» ou la «blonde» qu'avec les membres de la famille.

En fait, 20.2 pour 100 des répondants provenant de familles où le père et le mère sont francophones échangent «uniquement» en français, et 23.7 pour 100 «surtout en français» ce qui veut dire que 43.9 pour 100 des répondants utilisent uniquement ou surtout le français avec leur «chum» ou leur «blonde».

Lorsque le père est anglais et que la mère est française, 5.4 pour 100 des répondants disent utiliser le français seulement et 12.4 pour 100 le français surtout, pour un total de 17.8 pour 100. A l'inverse, ils sont 4.7 pour 100 à utiliser uniquement le français mais 15.3 pour 100 à utiliser surtout le français lorsque leur mère est anglaise et que leur père est français, pour un total de 20 pour 100.

Le comportement du jeune varie évidemment selon qu'il provient d'un milieu très minoritaire, ou très majoritaire. Ainsi dans les milieux où les francophones forment moins de 5 pour 100 de la population, les répondants utilisent uniquement le français dans une proportion de 6.8 pour 100, et surtout le français dans une proportion de 5.3 pour 100. Dans un milieu où 60 pour 100 de la population est francophone, les jeunes utilisent uniquement le français avec leur «chum» ou leur «blonde» dans une proportion de 39.4 pour 100 et surtout le français dans une proportion de 36 pour 100.



Travaux publics Canada | Public Works Canada

Invitation to tender

SEALED TENDERS for the projects or services listed below, addressed to the Regional Manager, Contract Policy and Administration, Pacific Region, Department of Public Works, Canada, Room 601, 1166 Alberni Street, Vancouver, B.C. V6E 3W5 will be received until the specific closing time and date. Tender documents can be obtained through the above noted Department of Public Works, Vancouver office.

Project

Tender no. 70C-91-0051: Highway Maintenance Contract, 1992-1995, km 737 to km 967,6, Alaska Highway, B.C.

Closing Date: 11:00 AM PDST 13 November 1991

Deposit: 500$

Tender documents may also be obtained through PWC Offices at Whitehorse; Suite 1000, 9700 Jasper Avenue, Edmonton; and be viewed at the amalgamated Construction Assoc. of B.C., Vanc.; Construction Assoc. Offices in Dawson Creek, Fort Nelson, Fort St.John, Prince George; Yukon Contractors Assoc., Whitehorse; B.C. Roadbuilders Assoc., Richmond; Alberta Roadbuilders Assoc., Edmonton, and the PWC Office in Fort Nelson.

Technical enquiries: Bill McLeod Project Manager (604) 774-6956

Tender enquiries (604) 666-0185
The lowest or any tender not necessarily accepted.

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des marchés de la Région du pacifique, Travaux publics Canada, 601, 1166 rue Alberni, Vancouver, (Colombie-Britannique) V6E 3W5 seront reçues jusqu'à l'heure et la date déterminées. On peut se procurer les documents de soumission par l'entreprise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus.

Travaux

Appel d'offres N° 70C-91-0051: Contrat d'entretien routier (1992-1995), entre les bornes kilométriques 737 et 967,6, route de l'Alaska (C.-B.).

Date limite: 13 novembre 1991, 11h AM (HAP)

Cautionnement: 500$

On peut se procurer les documents de soumission aux bureaux de TPC à Whitehorse et au bureau 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton. On peut également consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Amalgamated Construction Assoc. of B.C. à Vancouver et aux bureaux de la Construction Assoc. à Dawson Creek, Fort Nelson, Fort St.John et Prince George; et aux bureaux de la Yukon Contractors Assoc. à Whitehorse, de la B.C. Roadbuilders Assoc. à Richmond, de l'Alberta Roadbuilders Assoc. à Edmonton et enfin de TPC à Fort Nelson.

Renseignements techniques: Bill McLeod, gestionnaire de projets (604) 774-6956.
Renseignements concernant les modalités de soumission: (604) 666-

Canada

• Alimentation

Le porc canadien, garant d'une bonne table

par KIM McKINNON

Du porc aux légumes orientaux en sauce terriyaki et des cannellonis de porc en sauce aux tomates... voilà un menu qui ressemble à celui d'un grand restaurant! S'il n'en tient qu'à l'industrie porcine canadienne, les consommateurs pourront bientôt apprécier ce genre de repas gastronomique tant au restaurant qu'à la maison.

Porc Canada, organisme de commercialisation national des producteurs de porc canadiens, espère défaire l'emprise d'autres types de viande sur le marché des aliments congelés en encourageant les transformateurs à fabriquer des plats maigres au porc.

Grâce à l'aide financière d'Agriculture Canada, dans le cadre du Projet de développement agro-alimentaire canadien (PDAAC), Porc Canada a élaboré une stratégie de commercialisation à deux volets.

Dans un premier temps, il a examiné les entrées congelées disponibles aux États-Unis pour déterminer les tendances du marché et a mis au point cinq plats qui conviendraient aux consommateurs.

La seconde étape a consisté à congeler les entrées et à vérifier tous les trois mois, pendant 18 mois, qu'elles conservent leur goût, leur texture, leur apparence et leur teneur en eau.

Il s'agissait de prouver aux transformateurs que les plats au porc congelé, comme leurs contreparties au boeuf et à la volaille, peuvent passer l'épreuve du temps et gagner la faveur du consommateur.

La gérante de Porc Canada, Margery Taylor, affirme que certains transformateurs croient que le porc cuit ne se congèle pas aussi bien que d'autres viandes. En effet, il y a peu d'information disponible sur la conservabilité à l'étalage du porc maigre d'aujourd'hui. Les agents de commercialisation n'ont pas cherché à obtenir cette iformation à cause des anciennes croyances voulant que le porc soit une viande grasse. Ce projet fait partie intégrante d'une stratégie globale visant à prouver que le porc est une viande maigre et nutritive.

Certaines données tirées de l'édition 1988 du Fichier canadien sur les éléments nutritifs, publié par Santé et Bien-être social Canada tendent à prouver les dires de Mme Taylor au sujet de la valeur nutritive. Elles révèlent que la teneur en calories et en gras d'un morceau de filet de porc maigre se compare avantageusement à celle de la poitrine de poulet, mets favori des consommateurs soucieux de leur santé. L'information révèle en outre que le porc maigre contient en réalité moins de cholestérol que le poulet.

Rod Williams, agent de développement à l'emploi d'Agriculture Canada, qualifie la stratégie de Porc Canada de «progressive». Comme preuve de la connaissance du marché nécessaire pour réussir, il souligne la décision de l'organisme de ne pas copier les pépites de porc et les sandwiches au barbecue qui se retrouvent sur le marché américain. Il a plutôt opté pour les entrées afin de satisfaire le marché de la viande maigre, et en particulier celui des plats italien et chinois susceptibles de plaire aux consommateurs canadiens.

Armée de l'information nécessaire sur la valeur nutritive, des résultats de recherche sur les préférences des consommateurs et de l'étude technique qui se termine l'an prochain, Mme Taylor espère intéresser suffisamment les agents de commercialisation et les techniciens du secteur de la transformation pour que les entrées au porc congelées se retrouvent sur les tablettes des épiceries canadiennes et au menu des restaurants dans un proche avenir.

• *Finances*

Nouvelle émission d'Obligations d'épargne du Canada

OTTAWA - Le ministre des Finances Don Mazankowski a annoncé qu'une nouvelle émission d'Obligations d'épargne du Canada (S-46) sera offerte aux investisseurs cet automne. Les ventes au comptant de la nouvelle émission débuteront le jeudi 17 octobre, et le vendredi 1er novembre sera le jour où l'on pourra les acheter à leur valeur nominale. Les investisseurs qui achèteront des obligations au cours de cette période pourront dater leur paiement du 1er novembre, soit le jour où l'intérêt commencera à courir.

Le détail du taux d'intérêt que rapporteront les nouvelles obligations et du plafond de souscription sera annoncé vers la mi-octobre. L'annonce d'octobre précisera également le taux d'intérêt qui sera offert sur toutes les émissions non échues d'Obligations d'épargne du Canada (OEC) qui ont cours dans l'année commençant le 1er novembre 1991.

Comme pour les émissions antérieures d'OEC, le ministre se réserve le droit de mettre fin aux ventes en tout temps à sa discrétion, mais les demandes de souscription déjà arrangées avec paiement en date du 1er novembre seront honorées, même si les ventes prenaient fin avant cette date.

La nouvelle émission sera datée du 1er novembre 1991 et comportera une échéance de 12 ans. Elle sera encore offerte sous deux formes — obligations à intérêt régulier, dont l'intérêt est versé annuellement par dépôt direct ou par chèque, et obligations à intérêt composé, dont l'intérêt s'accumule et est capitalisé annuellement.

M. Mazankowski a précisé que les modalités d'admissibilité de la nouvelle émission ont été étendues aux organismes de charité auxquels Revenu Canada a émis un numéro d'enregistrement. Comme dans le passé, les obligations pourront être également immatriculées aux noms de résidants du Canada, de successions de personnes décédées ou de fiducies régies par certains types de régimes de revenu ou d'épargne différés, dont les régimes enregistrés d'épargne-retraite, de pensions et de revenu de retraite, les régimes de participation différés aux bénéfices, de participation d'employés aux bénéfices, ainsi que les régimes enregistrés d'épargne-éducation.

Les investisseurs pourront encaisser leurs obligations en tout temps, mais aucun intérêt ne sera versé sur les titres encaissés au cours de la période initiale de trois mois à compter de la date d'émission du 1er novembre; l'intérêt couru à compter du 1er novembre sera versé intégralement sur les obligations encaissées après le 31 janvier 1992. L'intérêt sur les obligations de cette émission cumulera mensuellement. Lorsque des obligations à intérêt régulier seront encaissées au cours des mois de septembre ou d'octobre de toute année, l'intérêt non gagné sera déduit du produit de rachat et l'intérêt d'une année complète sera envoyé au détenteur le 1er novembre. Cette procédure facilite la préparation des chèques d'intérêt annuel.

À compter du 17 octobre, les investisseurs pourront acheter leurs obligations auprès des banques ou autres agents vendeurs autorisés, notamment chez les négociants ou courtiers en valeurs mobilières, auprès des sociétés de prêt et de fiducie, des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires. En outre, quelque 18,000 entreprises et organismes dans tout le pays offriront à leurs employés le Mode d'épargne sur le salaire, leur permettant ainsi d'acheter des obligations par retenues sur le salaire.

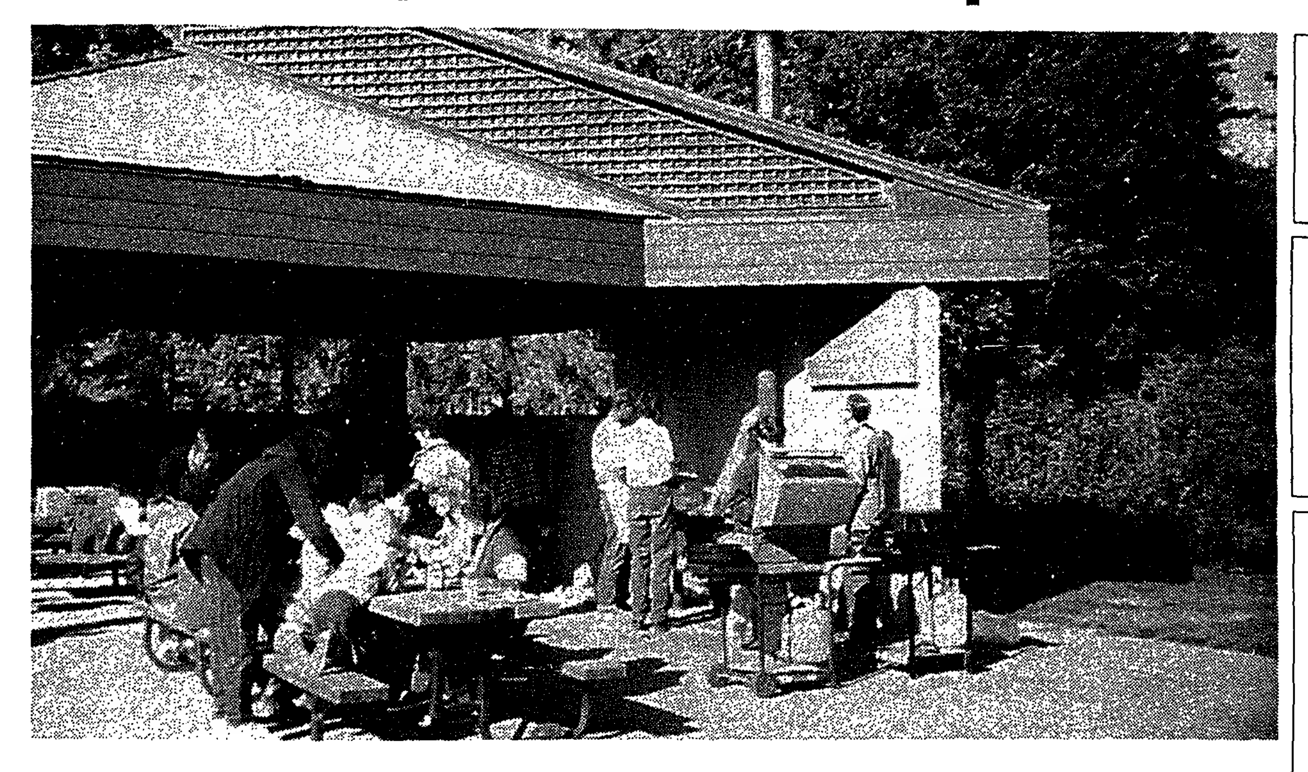
Les obligations des deux types peuvent être achetées au comptant. Seules les obligations à intérêt composé seront offertes aux acheteurs par le Mode d'épargne sur le salaire offert par de nombreux employeurs. Pour les organismes offrant le Mode d'épargne sur le salaire, les souscriptions collectives des employés devront être soumises à un agent émetteur autorisé des OEC au plus tard le vendredi 15 novembre, même si les ventes au comptant prennent fin avant cette date.

L'intérêt couru sur les obligations à intérêt composé cumule automatiquement après la première année. Le taux auquel l'intérêt composé est calculé est égal au taux annuel d'intérêt simple payable pour l'année.

Les obligations des deux types sont nominatives quant au principal et à l'intérêt. Les détenteurs de titres à intérêt régulier bénéficient de l'option du dépôt direct de l'intérêt. Les investisseurs souhaitant faire déposer directement l'intérêt annuel à leur compte de chèque ou d'épargne devront faire les démarches requises auprès de l'institution financière où ils font habituellement affaires. Les deux types d'obligations seront offerts en coupures de $300, $500, $1,000, $5,000 et $10,000. Une coupure de $100 sera également offerte, mais uniquement sous forme d'obligation à intérêt composé. L'achat d'obligations de $100, $300 et $500 sera limité à cinq de chacune de ces coupures par détenteur immatriculé.

• Lethbridge

Déjeuner pour les francophones



par SYLVIE BOLDUC

LETHBRIDGE- C'est dimanche le 22 septembre qu'avait lieu au Parc Henderson de Lethbridge un déjeuner pour les membres de la régionale. Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes. Le temps était splendide pour les cuisiniers qui se sont dévoués à préparer un excellent menu: oeufs, crêpes, sirop d'érable, bacon, saucisses, rôties, etc.

C'était délicieux! Bravo au comité culturel et à notre dévouée agente de développement qui ont préparé ce superbe déjeuner. La bonne humeur et la participation des gens ont été grandement appréciées.



Avis d'intention

À la demande des chemins de fer nationaux du Canada présentée le 26 août 1991, l'Office national des Transports, conformément au paragraphe 160 (3) de la loi sur les transports nationaux, a accordé aux chemins de fer nationaux du Canada une réduction de la période de notification stipulée par le paragraphe 160 (1) de la loi pour déposer leur demande d'abandon relative à la subdivision de Sheerness.

Avis est notifié par les présentes, conformément à la loi et à la réglementation sur l'abandon des lignes de chemin de fer, que les chemins de fer nationaux du Canada ont déposé une demande concernant l'abandon de la ligne susmentionnée. Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire en déposant une déclaration écrite, conformément à l'article 161 de la loi, auprès du:

Secrétaire
Office National des Transports
Ottawa
K1A 0N9

Soixante jours, au maximum, après la date du présent avis, copie de la déclaration doit être en même temps envoyée au Chemin de fer demandeur, à l'adresse figurant ci-dessus.

Veuillez prendre note que quiconque pourra fournir à l'Office une preuve documentée qu'il existe une chance raisonnable pour que l'embranchement devienne rentable dans un avenir prévisible, doit déposer auprès de l'Office une déclaration écrite qui en expose le bien-fondé ainsi que la preuve, déclaration qui doit parvenir à l'Office dans les 60 jours suivant la date du présent avis

Subdivision de Sheerness, province de l'Alberta
du P.M. 0,0 ou P.M. 13,00

	Gare	P.M.	Population
comprenant			
	Sheerness	13,0	25

À présent il n'y a pas de demande de trafic. Toutefois si la situation changeait, les services demandés seraient fournis.

Monsieur S.A. Cantin
Avocat général
Chemins de fer Nationiaux du Canada
C.P. 8100
Station Postale A
Montréal (Québec) H3C 3N4



CN

• Agriculture

Centre unique pour les habitats fauniques

par KIM McKINNON

Vous plairait-il de voir des lagopèdes et des faisans nidifier autour de votre ferme? Aimeriez-vous entendre chanter les oiseaux pendant vos travaux au champ? Ou encore voir des cerfs se promener sur vos terres? En fait, pour réaliser ces rêves, il suffit de planter quelques arbres bien choisis.

Depuis le début du siècle, le Centre des brise-vent de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies offre aux producteurs des arbres que ceux-ci peuvent planter autour de leur exploitation et à travers champs en vue de favoriser la conservation des sols et de l'eau. Le Centre a également engagé une biologiste spécialisée dans les habitats fauniques afin de conseiller les agriculteurs.

les producteurs du Manitoba et de la Saskatchewan peuvent obtenir gratuitement les arbres et les services de consultation.

Ceux qui communiquent avec le Centre peuvent demander à la biologiste, Mme Wendy Lyon, de se rendre à leur exploitation et de leur recommander des essences et des méthodes de plantation en fonction des conditions d'humidité, des caractéristiques du sol et de leurs objectifs personnels.

Par exemple, si un producteur veut attirer des cerfs sur son exploitation et si les conditions d'humidité et celles du sol le permettent, mme Lyon lui conseillera de planter des cornouillers, étant donné que ces animaux raffolent de ses fruits vif en hiver.

Elle ajoute que, comme la plupart des agriculteurs veulent attirer différents animaux, ils plantent diverses essences d'arbres. Dans les champs, pour freiner l'érosion éolienne, les brise-vent se composent surtout de frênes verts et d'acacias. En y ajoutant des arbustes fruitiers ces brise-vents à usages multiples fournissent de la nourriture et un abri pour els oiseaux et les animaux, tout en favorisant la conservation du sol.

Après une visite sur place, la biologiste examine les renseignements recueillis et dresse un plan de plantation, calcule le nombre d'arbres requis, puis les commande. Elle prépare également de la documentation sur la préparation des lieux et sur le soin à apporter aux arbres pendant et après la plantation.

Mme Lyon souligne que le nombre de producteurs qui ont bénéficié de ces services a triplé pendant ses trois années de service au Centre. La conservation du sol et la protection de la faune suscitent en effet de plus en plus d'intérêt.

Cependant, la plantation et l'entretien d'un brise-vent n'est pas une sinécure. il faut travailler la terre une année avant la plantation. par ailleurs, une fois les arbres plantés, il faut désherber les lieux régulièrement.

En outre, la plantation manuelle des arbres est un travail éreintant. Pour réduire cette corvée, mme Lyon propose l'utilisation d'une machine permettant de planter des arbres sur une distance allant jusqu'à dix milles par jour.

Selon la biologiste, pour faire croître un arbre dans les Prairies, il faut consacrer à cette tâche trois à cinq années de travail périodique. Mme Lyon affirme cependant que la plupart des gens se montrent très heureux des résultats et qu'ils estiment que cela en vaut la peine.

En créant un habitat pour les espèces fauniques, les agriculteurs accroissent la diversité et la salubrité de leur environnement non seulement en fournissant nourriture et abri aux animaux, mais aussi en réduisant l'érosion du sol en améliorant la quantité et la qualité de l'eau. En effet, dans la nature, tout se tient.

OFFRES D'EMPLOIS

• Francophones hors Québec

Les médias électroniques: une première compilation

Près d'un million de Francophones répartis sur le territoire canadien en dehors du Québec perçoivent la réalité canadienne et internationale dans leur langue grâce à un réseau électronique composé d'une cinquantaine de stations de radio et de télévision publiques et privées et de nombreux câblodistributeurs retransmettant les émissions de TV-5 et de TVA.

Dans un numéro spécial de son bulletin de liaison Francophonies daté d'août 1991 et publié sous le titre LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES FRANCOPHONES: UNE PREMIÈRE COMPILATION, le Secrétariat permanent des peuples francophones présente la liste la plus complète à ce jour des médias francophones hors Québec. Le Secrétariat met aussi à la disposition des agences, des annonceurs et des sociétés privées ou publiques un excellent outil de communication avec les Francophones hors Québec.

Cette compilation a été réalisée avec la collaboration de l'Alliance des radios communautaires, du ministère des Communications et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC).

Quatre réseaux majeurs desservent les Francophones hors Québec: Radio-Canada, TV-5, TVA et les radios communautaires. Bien que celles-ci ne soient formellement constituées en réseau, la plupart d'entre elles font partie de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC Canada). Soutenues jusque-là par la Fédération des jeunes Canadiens français, elles se sont groupées le 24 mars 1991 dans le but de coordonner leur action et d'encourager la mise sur pied d'une trentaine de stations en phase d'implantation ou de planification.

La programmation de TV-5, diffusée par des câblodistributeurs dans une soixantaine de villes canadiennes, atteint près de 1,2 millions d'abonnés. Le réseau TVA rejoint quelques villes du nord du Nouveau-Brunswick.

Radio-Canada, avec ses 12 stations de radio AM et FM et ses 7 stations de télévision, sans compter les stations affiliées, est de loin le plus important diffuseur d'émissions en français en dehors du Québec.

Conformément à sa mission de diffusion de l'information concernant les communautés francophones d'Amérique, le Secrétariat permanent des peuples francophones publie une liste détaillée donnant l'adresse, le numéro de téléphone et de télécopieur de chaque station, de même que le nom des dirigeants de chacune. C'est un instrument de référence indispensable sur la communication électronique francophone à l'extérieur du Québec.



Offre d'emploi

Directeur(trice) du personnel et de l'administration interne

Fonctions: Relevant de la direction générale, le ou la candidat(e) aura pour responsabilité la gestion du personnel et l'administration quotidienne du bureau. Elle ou il travaillera en collaboration avec le conseil d'administration à divers dossiers. La personne choisie sera appelée à collaborer à l'élaboration des conditions de travail et au système d'évaluation du rendement des employés.

Exigences: Formation universitaire de préférence, en administration, connaissances en comptabilité et capacité de gérer des détails afin de consolider le développement et l'expansion; - expérience pertinente d'au moins trois ans et connaissance du milieu francophone au Canada; - bonne connaissance du français et de l'anglais.

Lieu de travail: Ottawa.

Durée du contrat: 5 mois, jusqu'au 31 mars 1992, avec possibilité de renouvellement du poste ou d'un poste connexe.

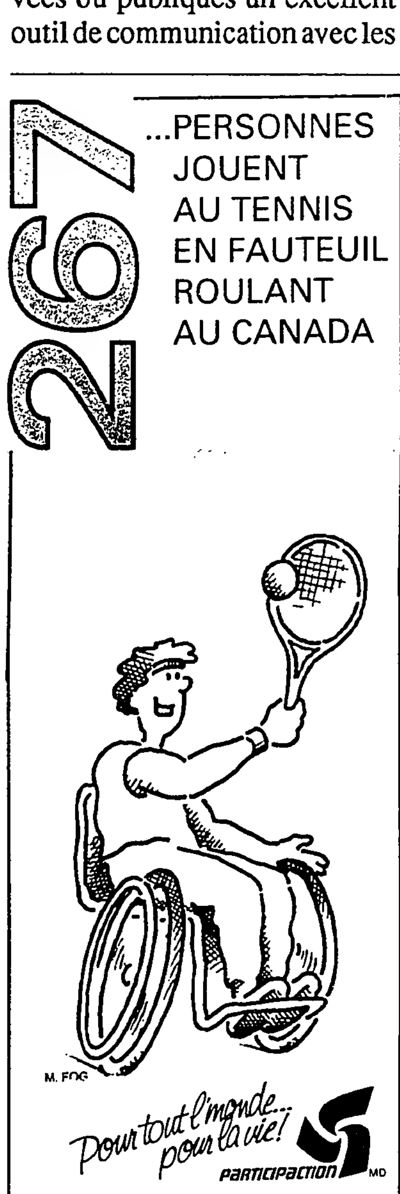
Conditions: Salaire et / ou honoraires basés sur un taux annuel de 40 000,00 $.

Date de fermeture du concours: 8 octobre 1991

Entrée en fonction: 28 octobre 1991.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:
Wilfred Roussel, Directeur général
Association de la presse francophone
900 - 325, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7G2
Fax: (613) 232-6193







Transports Canada Transport Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ adressées à Transports Canada, Spécialiste régional, service des contrats, 12e étage, zone 2, Place du Canada, 1100, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E6 et identifiées:

«SOUMISSION POUR COUPER ET ENLEVER LE FOIN»

seront acceptées jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, le 24 octobre 1991, pour couper et enlever le foin sur un lopin de terre à l'aéroport de Lethbridge comprenant plus ou moins un total de 416 hectares.

Le permis couvrira une période de trois (3) ans débutant le 1er janvier 1992. En faisant l'offre financière, les soumissionnaires doivent offrir un montant fixe pour chaque année du terme de la location.

Les documents de soumission et les informations supplémentaires sur le terrain et les termes du permis sont disponibles auprès de:

Mme Myrna Flesch
Gérante de l'aéroport
Transports Canada
Aéroport de Lethbridge
Boîte postale 790
Lethbridge, Alberta
T1J 3Z6
Téléphone: (403) 382-3165

Les soumissions doivent être soumises sur les formulaires fournis par Transports Canada, dans les enveloppes fournies à cette fin.

La plus basse, ou toute autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Canada

Agent(e) de prévention des accidents

CFP-PSC

45 118 $ - 49 327 $ (en révision)
Agriculture Canada
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Regina (Saskatchewan)

Votre défi

Vous concentrerez vos efforts sur les mesures de prévention au sein de l'ARAP par la mise au point et la réalisation d'un programme de contrôle des pertes et de formation. Vous offrirez également des services de consultation auprès des gestionnaires relativement à la politique et aux réglementations fédérale et provinciale, et vous assurerez que tous les immeubles et sites de l'ARAP sont conformes aux normes de prévention des incendies ainsi que de santé et sécurité au travail.

Vos compétences

Vous devez avoir terminé un programme d'études post-secondaires en santé et sécurité au travail au sein d'un établissement reconnu et posséder de l'expérience dans la mise en pratique de programmes de prévention d'incendie et de santé et sécurité au travail. La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant également terminé des cours sur la prévention des accidents, sur la santé et la sécurité au travail ou en sciences pures et appliquées. Vous devez de plus être une personne soucieuse des détails et méticuleuse, et démontrer d'excellentes aptitudes aux relations humaines et à la communication. Un permis de conduire valide et la connaissance de l'anglais sont indispensables. En outre, vous serez appelé(e) à voyager fréquemment. Vous devrez subir un examen médical et faire l'objet d'une vérification approfondie de la fiabilité avant la nomination.

Pour poser votre candidature, acheminez votre demande avant le **11 octobre 1991**, en prenant soin de mentionner le numéro de référence ***S-91-52-0142-0940-(W8F)***, à : **Linda Smallwood, Commission de la fonction publique, 400-1975, rue Scarth, Regina (Saskatchewan) S4P 2H1. Téléphone : (306) 780-5722. Télécopieur : (306) 780-5723. DTME : (306) 780-6719.**

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFP/P-PU-040.

This information is available in English.

Canada

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

CRTC **Décision** Canadä

Décision 91-669. Shaw Radio Ltd. Lethbridge (Alb.) APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de radiodiffusion de CHEC Lethbridge du 1er septembre 1991 au 31 août 1996. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Décision** Canadä

Décision CRTC 91-687 - Société Radio-Canada, Sheet Harbour, Amherst/Springhill (N.-E.); Sherbrooke, Val D'Or (Qué.); Belleville, Brockville, Sudbury, Toronto, Kirkland Lake (Ont.); High Level, Whitecourt, High Prairie, Wabasca, Marten Mountain/Slave Lake, Bonnyville (Alb.). RENOUVELÉ - Licences des réseaux de télévision de la Société du 1er avril 1992 au 31 mars 1993 et celles des réseaux radiophoniques et des entreprises de radio qui n'ont pas encore été mises en oeuvre, pour les endroits mentionnés ci-dessus du 1er avril 1992 au 31 mars 1993. Décision 91-689. Société Radio-Canada, L'Ensemble du Canada. RENOUVELÉ - Licence visant la distribution des débats de la Chambre des communes, du 1er septembre 1991 au 31 mars 1992. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

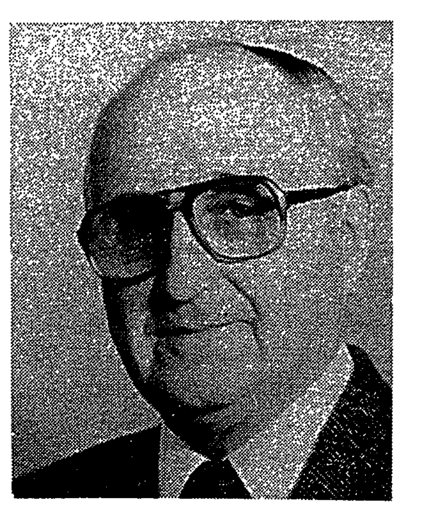
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

• Conseil de la vie française en Amérique

Martin-J. Légère réélu à la présidence

par CAROLE THIBEAULT

Réunis à Québec pour leur 54e assemblée générale, les membres du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) ont reporté à la présidence de l'organisme un éminent Acadien, M. Martin-J. Légère de Caraquet au Nouveau-Brunswick.



Martin-J Légère

Les autres membres du conseil d'administration viennent de différents coins de l'Amérique: quatre sont du Québec, deux de l'Ontario, deux du Nouveau-Brunswick et un des États-Unis.

Les objectifs pour l'année 1991-1992 sont de poursuivre les démarches pour faire res-

...suite en page 17



Transports Canada — Transport Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ pour les services ci-bas décrits, adressées à Transports Canada, Spécialiste régional, service des contrats, 12e étage, zone 2, Place du Canada, 1100, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E6 et clairement identifiées par le nom et le numéro de projet seront acceptées jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date limite stipulée. Les documents de soumission peuvent être obtenus auprès du bureau mentionné plus haut, téléphone (403) 495-3932 ou télécopieur (403) 495-5446.

No DE DOSSIER: ST 3084

PROJET:

SERVICE D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET DU CONTRÔLE DE LA GLACE AU CENTRE DES OPÉRATIONS AÉRIENNES DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON, EDMONTON, ALBERTA

DATE LIMITE: le 17 octobre 1991

INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE: D. Camire, Gestionnaire des contrats, tél.: (403) 495-6114

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE, chaque soumission doit être soumise sur les formulaires fournis par le département et doit être accompagnée du dépôt de SÉCURITÉ spécifié dans les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies à cette fin.

La plus basse, ou toute autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Canadä



Radio-Canada Alberta

Semaine du 5 au 11 octobre 1991

Samedi

17h00 Le Téléjournal
17h10 L'envers de la médaille
18h00 La soirée du hockey Molson: Rangers à Montréal
20h30 La bande des six
21h30 Samedi P.M.
22h30 Le Téléjournal
22h50 Les nouvelles du sport
23h10 Télé-sélection: L'hôtel New Hampshire

Dimanche

17h00 La course destination monde
18h00 Le Téléjournal
18h10 Découverte
19h00 Surprise, sur prise
20h00 Les Beaux Dimanches: Le Forum en fête
21h30 Les Beaux Dimanches: Signé Prokofiev
22h30 Le Téléjournal
22h50 Scully rencontre
23h30 Les nouvelles du sport
23h45 Ciné-club: Tango, l'exil de Gargel

Lundi

17h00 A plein temps
17h30 Super détectives
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 Les détecteurs de mensonges
19h30 Marilyn
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h55 La Météo
21h00 Jamais deux sans toi
22h00 La loi de Los Angeles
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 La politique fédérale

Mardi

17h00 A plein temps
17h30 Super détectives
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 Les détecteurs de mensonges
19h30 Marilyn
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h55 La Météo
21h00 Cormoran
22h00 Dallas
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 Cinéma: X-15

Mercredi

17h00 A plein temps
17h30 Super détectives
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 Les détecteurs de mensonges
19h30 Marilyn
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h55 La météo
21h00 Le grand remous
21h30 Comment ça va?
22h00 Scully en direct
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 Cinéma: Une romance cruelle

Jeudi

17h00 Maritimes en direct
17h30 Super détectives
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 Les détecteur de mensonge
19h30 Marilyn
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h55 La Météo
21h00 Lance et compte
22h00 Metropolis
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 Cinéma: L'inconnu du nord-express

Vendredi

17h00 De village en village
17h30 Super détectives
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 Les détecteurs de mensonges
19h30 Pionniers contemporains
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h55 La Météo
21h00 Les grands films: Milagro
23h00 CE SOIR EN REPRISE
00h00 Cinéma: Cross



TV5 L'EUROTÉLÉ ★★★★★

Semaine du 5 au 11 octobre 1991

Samedi

17h00 Journal télévisé de la R.T.B.F.
17h30 Thalassa
18h30 L'Euroflash
18h33 Sacrée soirée
20h05 Archives
21h30 Journal télévisé de TF1
22h15 Sacrée soirée
23h45 Archives
01h00 Radio France internationale

Dimanche

17h00 Journal télévisé de la R.T.B.F.
17h30 7 sur 7
18h30 L'Euroflash
18h33 Le divan
19h00 Caractères: La rentrée en roman
20h00 Montagne: Aulon, la vie au long cours
20h30 Samson François ou portrait du pianiste
21h30 Journal télévisé de TF1
22h15 Le divan
22h40 Caractères
23h40 Montagne
00h10 Samson François ou portrait du pianiste
01h00 Radio France internationale

Lundi

17h00 Journal télévisé de FR3
17h30 Téléobjectif: Yémen
18h30 L'Euroflash
18h33 On ne badine pas avec l'amour
20h10 Derniers far-west: L'Australie
21h05 Expédition pêche: La pêche et la pluie
21h35 Journal télévisé de A2
00h00 Dernier Far-West
00h35 Radio France internationale

Mardi

17h00 Journal télévisé de FR3
17h30 Envoyé spécial
18h30 L'Euroflash
18h33 La santé d'abord: Bien voir, quoi de neuf?
19h35 Objectif médecine
20h00 Jeunes solistes
21h15 Télétourisme
21h50 Journal télévisé de A2
22h35 La santé d'abord
23h35 Objectif médecine
00h00 Jeunes solistes
01h20 Radio France internationale

Mercredi

17h00 Journal télévisé de FR3
17h30 Echo: Le système tapie
18h30 L'Euroflash
18h33 San Francisco
20h10 Concours musical international Reine Elisabeth de Belgique 1991
21h05 Belles et bielles
21h35 Journal télévisé de A2
22h20 San Francisco
23h55 Concours musical international Reine Elisabeth de Belgique 1991
00h55 Radio France internationale

Jeudi

17h00 Journal télévisé de FR3
17h30 52e rue
18h30 L'Euroflash
18h33 Far-West: L'héritage
19h30 Portrait de l'univers: La révolution de 1905
20h30 Arcana: Connaissance de la musique
21h30 Journal télévisé de A2
22h15 Far-West: L'héritage
23h15 Portrait de l'univers: (reprise)
00h15 Arcana: Connaissance de la musique
01h15 Radio France internationale

Vendredi

17h00 Journal télévisé de FR3
17h30 Les convoyeurs attendent...
18h30 L'Euroflash
18h33 Far-West: L'héritage
19h30 Dites-moi
20h35 Autant savoir
21h00 Continents francophones
21h30 Journal télévisé de A2
22h15 Far-West: L'héritage
23h10 Dites-moi
00h15 Autant savoir
01h10 Radio France internationale

Alberta:		*Position*
Edmonton	*Shaw Cable*	*35*
Edmonton	*Vidéotron*	*38*
Saint Paul	*Northern Cable*	*35*
Red Deer	*Shaw Cable*	*31*
Medicine Hat	*Cablev. Medicine Hat*	*18*
Calgary	*Rogers Cablesystems*	

CVFA

...suite de la page 16

pecter les droits linguistiques des francophones des provinces canadiennes; continuer d'encourager la création littéraire dans les milieux minoritaires par la remise annuelle du Prix Champlain d'une valeur de 1,500$; publier le Répertoire de la vie française en Amérique, l'instrument le plus exhaustif d'identification des intervenants du monde francophone.

Plus particulièrement au cours du présent mandat, les administrateurs entendent promouvoir les liens de fraternité entre Québécois et Franco-Américains par des rencontres publiques dans certaines villes du Québec.

Le CVFA poursuivra aussi l'articulation d'un plan d'action à moyen et à long terme à être dévoilé au début de 1992, et par lequel il veut tendre à l'établissement de collaborations étroites avec des organismes du milieu.

Le CFVA est un organisme sans but lucratif, fondé en 1937, voué à l'unité et à la promotion des francophones d'Amérique. Il est représenté dans chacune des provinces canadiennes, en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane.

De plus, le CVFA remet à chaque année une distinction honorofique à certains compatriotes pour leur engagement.

Une médaille, sur laquelle sont inscrits les mots - fierté - fidélité - action - 1937, leur est remise ainsi qu'une épinglette et un parchemin attestant du nom du récipiendaire et de la date de remise.

En 1991, deux personnes ont reçu cette décoration de l'Ordre de la fidélité française: M. Gérard Turcotte de Sherbrooke au Québec et M. Ryan Paquette de Hamilton en Ontario.

Le CVFA publie aussi à chaque année, depuis 26 ans, le Répertoire de la vie française en Amérique.

Véritable instrument de liaison entre les parlants français d'Amérique, le Répertoire permet d'identifier rapidement les interlocuteurs francophones recherchés et, dans un énoncé concis, donne les buts et objectifs poursuivis et les activités régulières des groupes.

Il est le seul et unique instrument regroupant la quasi-totalité des mouvements de langue française en Amérique.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

C.M.K.



par Lyne Lemieux, directrice-adjointe, Information/Politique

L'A.C.F.A.: 65 ans de lutte pour le français au Canada

Horaire du Rond-Point 1991

Vendredi 1er novembre

18h00 Réunion de l'Association des Juristes
20h00 Cabaret du 65e anniversaire
Venez revivre les beaux moments de notre histoire culturelle!
20h30 Conférencier: Dr Victor Goldbloom Commissaire aux langues officielles

Samedi 2 novembre

8h00 Déjeuner en commun
9h00 Ateliers

La gestion scolaire
Animé par M. Gérard Bissonnette directeur du Language Services Branch (Alberta Education)

Préparer la retraite et la pré-retraite
Animé par des représentants de la Fédération des aînés francophones de l'Alberta

Unité canadienne
Animé par des représentants de l'ACFA provinciale

12h00 Dîner
13h30 Assemblée générale annuelle
Message des invités
18h00 Banquet
Remise du Prix de la francophonie albertaine
20h00 Soirée dansante

Dimanche 3 novembre

10h00 Messe du 65e anniversaire
11h00 Célébrant: Père Joseph Forget
Brunch communautaire

AVIS DE CONVOCATION

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont convoqué(e)s à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu

Le samedi 2 novembre 1991 à 13h30 — au Edmonton Inn 11830 Kingsway

Projet d'ordre du jour
Assemblée générale annuelle de l'ACFA

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 1991
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 novembre 1990
3. Suites au procès-verbal
4. Rapport de la présidente de l'ACFA
5. Rapport de la fondation de l'ACFA
6. Rapport financier consolidé
7. Nomination du vérificateur
8. Rapport du comité des candidatures
9. Discours des candidat(e)s et élections
10. Amendement aux statuts et règlements
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Proposition d'amendement aux statuts et règlements

XI. Les régionales de l'ACFA

11.1 Droits et responsabilités

Article 100. Les membres de l'Association, qui demeurent dans une région géographique déterminée, sont sous l'administration d'une régionale incorporée sous la Charte provinciale de l'ACFA.

Proposition d'amendement:

Ajouter «Exceptionnellement, les membres qui demeurent dans les régions d'Edmonton et de Centralta pourront, au moment de l'adhésion ou du renouvellement choisir la régionale à laquelle ils veulent adhérer.»

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DU ROND-POINT LES 1, 2 ET 3 NOVEMBRE 1991

NOM(S):____________________
ADRESSE:____________________
VILLE:__________CODE POSTAL:______

Service de garderie offert gratuitement samedi de 8h30 à 17h00.
Nom(s) et âge des enfants:____________________
(prévoir vêtements chauds pour l'extérieur)

S.V.P. me réserver un(des) billet(s) pour:
_____ Déjeuner - 8,00$ (samedi matin)
_____ Dîner - 12.00$ [10.00$ pour les aînés] (samedi midi)
_____ Banquet et soirée dansante - 25,00$ (samedi en soirée)
_____ Brunch communautaire - 8,00$/adulte, 4,00$/enfant (dimanche matin)

Veuillez faire parvenir un chèque ou un mandat-poste (payable à l'ACFA)
Retourner à: ACFA
Pièce 200, 8923 - 82 avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

(Vos billets vous seront remis à la porte)



BLOC-NOTES

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT**. L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

BONNYVILLE

Rencontre tous les lundis et vendredis au centre culturel pour jouer aux cartes, au bingo et jeux libres. Le lundi de 13h à 15h: jeux de cartes et à 15h jeux libres. Le vendredi à 13h: bingo, suivi de jeux libres. Nous invitons tout spécialement les personnes du 3e âge (aînés) à venir s'amuser avec nous. Info. 826-5275 (J.A.)

Réunion mensuelle du Club de l'Aurore pour les aînés à Bonnyville le 1er jeudi du mois. Info. 826-5272 (J.A.)

Réunion mensuelle du comité de la Société historique, le 3e mercredi du mois à 19h30, au musée. Info. 826-5275 (J.A.)



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la **PRIÈRE AU ST-ESPRIT** dans **LE FRANCO.** Vous devez inclure avec votre demande la somme de 21,40$ (TPS comprise). n'oublier pas d'inscrire vos initiales.

LE FRANCO
8923 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

EDMONTON

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2e mercredi du mois). (J.A.)

Bridge tous les mercredis à 14h au sous-sol de l'église St-Joachim. Info: 489-4417 (J.A.)

La chorale les CHANTAMIS débutera sa nouvelle saison 1991-92. Nous invitons tous les gens intéressés à se joindre à nous, le mardi soir de 19h15 à 21h30 à l'école Maurice-Lavallée au 8828 - 95e Rue. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Marguerite au 452-5463. (25-10)

Le Théâtre Françai d'Edmonton eat à la recherche de 3 comédiens(nes) pour son spetacle pour enfant qui aura lieu du 17 au 21 février. Des lecteurs seront organisées fin octobre. Pour info: Guylaine Normandin au 421-4163 ou Hélène Bérubé au 469-0829 (01-11)

Paroisse Notre-Dame de lOrette, Lancaster Park, messe tous les samedis à 16h30. Info: 973-418 3 (J.A.)

ST-PAUL

Réunion mensuelle du comité du musée historique de St-Paul, le 3e lundi de chaque mois au centre culturel. Info: 645-4800 (J.A.)

Réunion mensuelle du conseil de l'ACFA régionale de St-Paul, le deuxième mardi de chaque mois à 19h30 au centre culturel. Info: 645-4800 (J.A.)

RIVIÈRE-LA-PAIX

FALHER - Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb au sous-sol de l'église Sainte-Anne à 20h le 2e mercredi de chaque mois. (01-11)

TANGENT - Heures d'ouverture de la bibliothèque au Centre culturel: vendredi de 13h30 à 16h30. Pour info: Annie au 359-2126. (01-11)

Le Conseil régional d'éducation française (CREF) tiendra sa réunion mensuelle à 19h le 15 octobre au Centre Notre-Dame à Falher. (11-10)

PROVINCIAL

La Société généalogique du Nord-Ouest accepte maintenant les dons d'ouvrages généalogiques et d'histoires de familles ainsi que les documents généalogiques pour sa bibliothèque ou pour ses archives. Pour plus d'information, appelez Georgette Brodeur au 489-8864. (J.A.)

Préparons l'avenir de nos enfants... à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 à 4 ans dont au moins un des parents est francophones. Pour info: communiquer avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta 468-6934

CALGARY

Airdrie, besoin d'une gardienne francophones pour garçon de 9 mois. Temps partiel de jour, du lundun au vendredi. Communiquez avec Chantal au 948-3313 (18-10)

PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi à midi.
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923 - 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

EDMONTON

Recherche une gardienne pour 2 garçons de 1 1/2 et 4 ans à temps partiel chez-moi à Riverbend, non-fumeuse. Info: 988-5892 (11-10)

Personne demandée pour garder 2 enfants (3 ans et 3 mois), quartier Bonnie Doon. Appeler au 462-6506 après 17h (4-11)

Dame avec expérience pour faire ménage de semaine et grand ménage de printemps et d'automne. Références disponibles, appelez - Lucienne au 437-7241 (25-10)

Gardienne disponible pour enfants francophones âgés de 18 mois et plus dans le quartier Capilano. Appelez Lynne au 465-6203. (11-10)

Le Franco 465-6581

CALGARY

Ingénieur diplômé en génie civil Université Laval, avril 1991 est à la recherche d'un poste en Alberta - disponible pour une entrevue entre le 24 septembre et le 2 octobre. S.V.P. composer le 288-3270 (Calgary) (11-10)

Besoin d'un bon travaillant pour la rénovation et le revêtement de vinyle? Si ça vous intéresse, appelez Daniel au 248-1045. (11-10)

Airdrie, besoin d'une gardienne francophones pour garçons de 9 mois. Temps partiel de jour, du lundi au vendredi. Communiquez avec Chantal au 948-3313 (18-10)

CARTES D'AFFAIRES

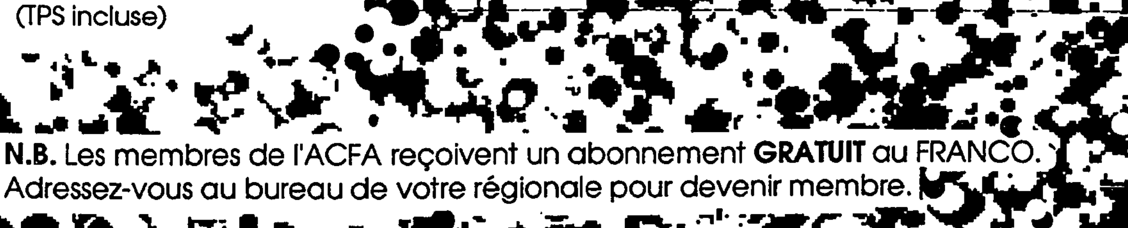
Coupon d'abonnement au journal



8923-82e avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

TARIFS:
1 an: 19,26$
2ans: 34,24$
(TPS incluse)

Moi, je m'abonne!
Nom________________
Adresse________________
____
Ville__________Province__________
Code postal__________
Votre chèque ou mandat-poste rédigé à l'ordre du Franco. (En lettres moulées S.V.P.)



N.B. Les membres de l'ACFA reçoivent un abonnement **GRATUIT** au FRANCO. Adressez-vous au bureau de votre régionale pour devenir membre.

Cet automne, Air Canada donne plus de 12 millions $ en prix et plus de 30 millions de milles-bonis Aéroplan^MC^.

«Il y a un Fauteuil gagnant sur chaque vol.»

Voyagez avec Air Canada entre le 14 octobre et le 8 décembre 1991.

C'est tout ce que vous avez à faire pour avoir une chance d'être assis dans le Fauteuil gagnant. Il y a un gagnant à bord de chacun de nos vols qui décolle au Canada.

Plus de 18 000 gagnants!*

Air Canada effectuera, au Canada, plus de 18 000 vols durant les 8 semaines de cette promotion. Il y aura donc autant de passagers gagnants.

Des billets d'avion, des certificats de voyage, des forfaits-vacances et jusqu'à 1 million de milles Aéroplan^MC^.

700 grands gagnants mériteront:
- 200 croisières Carnival d'Air Canada pour deux personnes
- 250 forfaits Vacances Air Canada^MD^ pour deux personnes aux Sandals Resorts
- 250 forfaits Vacances Air Canada^MD^ pour deux personnes au Crystal Palace Resort.

5 000 gagnants mériteront:
- une paire de billets d'avion, en service Hospitalité^MD^, pour tout vol de l'horaire régulier d'Air Canada.

13 180 gagnants mériteront:
- un certificat de voyage d'une valeur de 100 $.

De plus, 30 millions de milles Aéroplan^MC^ sont offerts en prix, incluant un grand prix de 1 million de milles Aéroplan^MC^.

* Sous réserve du règlement.
Vous pouvez vous procurer le règlement complet de ce concours aux comptoirs de billetterie des aéroports desservis par Air Canada.



Il y a aussi 30 millions de milles-bonis Aéroplan^MC^ avec les transporteurs Liaison Air Canada^MD^.

Tout au long du concours Fauteuil gagnant, les membres Aéroplan^MC^ peuvent gagner des milles-bonis sur tout vol effectué par un transporteur Liaison Air Canada^MD^. Ils courent ainsi la chance d'obtenir un des 18 000 lots Aéroplan^MC^ comportant entre 1 000 et un million de milles-bonis Aéroplan^MC^ et représentant au total plus de 30 millions de milles. Prenez place à bord d'Air Alliance, AirBC, Air Nova, Air Ontario, NWT Air ou même de LOT Polish, Czechoslovak Airlines et Royal Jordanian. Vous mettrez ainsi toutes les chances de votre côté.

Carnival

Sandals^MD^

Crystal Palace



De toutes façons, vous partez toujours gagnant avec Air Canada.

